



Comité de l'Isère de Tennis de Table
Campus de la Brunerie
Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage
180 Boulevard de Charavines
38 500 Voiron
contact@ttisere.com www.ttisere.com



LIVRET DU COMITÉ

ORGANIGRAMME

TARIFS

RÈGLEMENTS SPORTIFS

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



IP
MISTERPING
LA MECQUE DU TENNIS DE TABLE

SOMMAIRE DU LIVRET DU COMITÉ

| | |
|---|----|
| Partie 1 : Avant-propos..... | 4 |
| Partie 2 : Organigramme du comité..... | 5 |
| Partie 3 : Tarifs de la saison | 6 |
| Partie 4 : Règlements sportifs..... | 10 |
| CHAPITRE I. Charte du tennis de table dans l'Isère..... | 10 |
| Titre I Le joueur..... | 10 |
| Titre II Le conseilleur | 10 |
| Titre III L'arbitre | 11 |
| Titre IV Le juge-arbitre | 11 |
| Titre V La licence | 11 |
| Titre VI RÈGLES COMMUNES A TOUTES LES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES | 13 |
| CHAPITRE II. Championnat par équipes | 15 |
| CHAPITRE III. Critérium fédéral | 25 |
| CHAPITRE IV. Finales Individuelles | 33 |
| CHAPITRE V. Critérium vétérans..... | 37 |
| CHAPITRE VI. Coupe vétérans | 41 |
| CHAPITRE VII. Finales par classement | 45 |
| CHAPITRE VIII. OPEN 5-6 (ex 500) | 49 |
| CHAPITRE IX. Challenge Claude PIAU | 51 |
| CHAPITRE X. Interclubs | 54 |
| CHAPITRE XI. Coupe Mixte | 57 |
| CHAPITRE XII. MATCH'PING ROGER BROSSARD..... | 60 |
| CHAPITRE XIII. MASTER U 10 (moins de 10 ans au 01/07/2025) .. | 62 |
| CHAPITRE XIV. CHAMPIONNAT LOISIR | 64 |
| CHAPITRE XV. Arbitrage et juge-arbitrage | 67 |
| Titre I Orientations générales | 67 |
| Titre II Obligation de juge-arbitrage | 67 |
| Titre III Arbitres régionaux (ARs)..... | 68 |
| Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s) | 69 |

| | | |
|----------------------|--|-----------|
| Titre V | Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison..... | 70 |
| Titre VI | Les contrôles de raquette en Isère..... | 70 |
| CHAPITRE XVI. | Tournois | 72 |
| Titre I | Préambule..... | 72 |
| Titre II | Procédure d'homologation..... | 72 |

Partie 1 : Avant-propos

Ce document a pour objet de préciser tout élément des règlements de la F.F.T.T, qui est du domaine de responsabilité du Comité de l'Isère de tennis de table.

Ce livret est validé par l'ensemble des membres du Comité directeur du Comité de l'Isère de tennis de table.

Il a été réalisé en tenant compte de la parution des règlements fédéraux 2025-2026 sur le site internet officiel de la fédération : www.fft.com.

Quand un article de règlement fédéral est cité, c'est la version de cet article valable le jour de la compétition qui est applicable.

Cependant, nous ne pouvons que vous inciter à lire attentivement les règlements de la F.F.T.T, car ils ont l'avantage d'être très complets.

Ce document est rédigé au masculin mais il faut entendre aussi le féminin associé (joueur et joueuse...).

En jaune surligné les éléments qui sont rajoutés et barrés quand ils sont juste supprimés.

Le responsable départemental de la compétition pourra assurer aussi le rôle de délégué pour les compétitions se déroulant sur une journée. Toutes les décisions des responsables, qui ne sont pas relatives à un fait, sont susceptibles d'appel auprès de la commission compétiteur départementale par écrit dans les 15 jours suivant la décision.

Tout envoi postal au Comité devra bien préciser sur l'adresse la mention « Tennis de Table – Campus de la Brunerie – Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage – 180 Boulevard de Charavines – 38500 Voiron ».

Toutes les compétitions sous l'égide du Comité de l'Isère de Tennis de Table se jouent avec des balles plastiques (de couleur blanche ou orange, et mate).

Partie 2 : Organigramme du comité

ORGANIGRAMME DU COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE OLYMPIADE 2024-2028

COMITE DIRECTEUR

| BUREAU | | |
|---|--|---|
| Présidente | Émilie Tronquit | |
| Vice-président | Donatien de Hauteclocque | |
| Secrétaire générale | Marie-Alix Bourbon | |
| Secrétaire-adjoint | Nathalie Paravy | |
| Trésorier général | Jean-Pierre Molbo | |
| Trésorier adjoint | Emmanuel Dal Pan (coopté) | |
| COMMISSIONS | | |
| 1 – Commission Numérique, Administratif, C | Marie-Alix Bourbon | |
| Sous-commission Numérique | Marie-Alix Bourbon | |
| | Membres: Richard Drevon - Émilie Tronquit | |
| Sous-commission Administratif | Marie-Alix Bourbon | |
| | Membres: Donatien de Hauteclocque - Jean-Pierre Molbo - Laurent Gachassin - Claudette Émilie Tronquit | |
| Sous-commission Communication | Chloé Tronquit | |
| | Membres: Marie-Alix Bourbon - Chloé Tronquit - Laurent Gachassin - Gwenaël Servin - Émilie Tronquit | |
| 2 – Commission Arbitrage et Formation | Nathalie Paravy (Formation) - Arnaud Coeffier (Arbitrage) | |
| | Membres: Donatien de Hauteclocque - Laurent Seguin - Arnaud Coeffier - Stéphane Tronquit - Marie-Alix Bourbon - Émilie Tronquit | |
| 3 – Commission Sportive | Laurent Seguin | |
| Sous commission pool compétition | Marie-Alix Bourbon | |
| | Membres: Laurent Seguin - Jean-Pierre Molbo - Laurent Gachassin - Nathalie Paravy - Stéphane Tronquit - Alain Bourdariat - Émilie Tronquit | |
| Sous commission : Critérium fédéral | Jean-Marc Dumant | |
| | Membres: Arnaud Coeffier - Stéphane Tronquit - Alain Bourdariat - Émilie Tronquit | |
| Sous commission : Championnat par équipe | Cyril Rivier | |
| | Membres: Richard Drevon - Laurent Gachassin - Stéphane Tronquit - Gwenaël Servin - Émilie Tronquit | |
| 4 – Commission Jeunes et technique | Alain Bourdariat - Émilie Tronquit | |
| | Membres: Marie-Alix Bourbon - Patrick Peilllex - Jean-Pierre Molbo - Laurent Gachassin - | |
| 5 – Commission Développement | Laurent Gachassin - Lydie Courault | |
| Sous commission : Nouveaux lieux de pratique | Laurent Gachassin (Sud Isère) - Lydie Courault (Nord Isère) | |
| | Membres: Marie-Alix Bourbon - Émilie Tronquit | |
| Sous commission : Nouvelles pratiques | Laurent Gachassin | |
| | Membres: Ulysse Alzac Hauteclocque - Émilie Tronquit | |
| Sous commission : Ping féminin | Raphaëlle Koch | |
| | Membres: Marie-Alix Bourbon - Laurent Gachassin - Chloé Tronquit - Ulysse Alzac | |
| 6 – Evènement | | |
| Sous commission : Ping Tour | Arnaud Coeffier | |
| | Membres: Chloé Tronquit - Mathias Perri - Ulysse Alzac Hauteclocque - Émilie Tronquit | |
| Sous commission : Foire de Grenoble | Émilie Tronquit | |
| | Membres: Arnaud Coeffier - Chloé Tronquit - Ulysse Alzac Hauteclocque - Émilie Tronquit | |
| Référente Eco-responsabilité | Marie-Alix Bourbon | |
| Référent RGPD | Richard Drevon | |
| Représentant IRD | Arnaud Coeffier | |
| PERMANENCES et SALARIES | | |
| Accueil | Directeur Technique Départemental | Entraîneur itinérant |
| Lundi – Jeudi 10h-16h | Alain Bourdariat | Prathna Jalim - Arthur Guiberteau Lobstein |
| Courriel : contact@ttisere.com | Courriel : alain.bourdariat@ttisere.com | Courriel : charly.baron@ttisere.com |
| Site : http://www.ttisere.com | Tél: 06 60 14 07 39 | |

| | Titulaire | Suppléants |
|--------------------|---------------------------------|---|
| Délégué à la FFTT | Donatien De Hauteclocque | Nathalie Paravy - Richard Drevon |
| Délégué à la Ligue | Émilie Tronquit | Donatien De Hauteclocque |
| Délégué au CDOS | Stéphane Tronquit | |

Campus de la Brunerie – Bâtiment Acaconga
180 boulevard de Charavines 38500 Voiron

Partie 3 : Tarifs de la saison

ADMINISTRATIF

| Article compta | AFFILIATIONS (par club) | Total | part CD | part Ligue | part FFTT |
|----------------|---|--------|---------|------------|-----------|
| AF001 | Affiliation 1ère et 2ème année | 48,00 | 9,00 | 15,00 | 24,00 |
| AF002 | Ré-affiliation | 105,00 | 0,00 | 30,00 | 75,00 |
| AF003 | Fonctionnement LAURA-TT (1er voix) | 30,00 | | 30,00 | |
| AF004 | Fonctionnement LAURA-TT (voix supplémentaires) | 50,00 | | 50,00 | |
| AF008 | Contribution projet performance LAURA-TT (par licences???) | 2,00 | | 2,00 | |
| AF005 | Fonctionnement Comité (par clubs) | 150,00 | 150,00 | | |
| AF006 | Fonctionnement Comité (par licences de la saison) | 4,00 | 4,00 | | |
| AF007 | Paiement non dématérialisé (par saison) – Participation aux frais | 50,00 | 50,00 | | |

| | MUTATIONS | Total | part CD | part Ligue | part FFTT |
|-------|--|----------|----------|------------|-----------|
| MU000 | Mutation 5 | 20,00 | 20,00 | 0,00 | 0,00 |
| MU001 | Mutation 6 à 9 | 70,00 | 20,00 | 50,00 | 0,00 |
| MU002 | Mutation 10 à 12 | 110,00 | 10,00 | 100,00 | 0,00 |
| MU003 | Mutation 13 et 14 | 110,00 | 10,00 | 100,00 | 0,00 |
| MU004 | Mutation 15 et 16 | 200,00 | | 200,00 | 0,00 |
| MU005 | Mutation 17 et 18 | 200,00 | | 200,00 | 0,00 |
| MU006 | Mutation 19 et plus | 200,00 | | 200,00 | 0,00 |
| MU007 | Mutation 1ère série mess 301-1000 et fem 101-300 | 550,00 | | | 550,00 |
| MU008 | Mutation 1ère série mess 1-300 et fem 1-100 | Variable | | | variable |
| MUIND | Indemnités de formations | Variable | variable | variable | variable |

NB : pour les mutations 1ère série Mess 1-300 et fem 1-100, la part fédérale est très variable.

Les indemnités formations sont calculées en fonction de l'âge du joueur et de son niveau (initial et final)

| | LICENCES Compétition (assurances comprises) | Total | part CD | part Ligue | part FFTT |
|----------------|---|-------|---------|------------|-----------|
| LICVE-SE-JU | Vétéran – senior – junior | 59,00 | 13,85 | 21,00 | 24,15 |
| LICCA-MI-BE-PO | Cadet – minime – benjamin - poussin | 42,00 | 10,35 | 15,50 | 16,15 |

| | LICENCES Loisirs (assurances comprises) | Total | part CD | part Ligue | part FFTT |
|----------------|---|-------|---------|------------|-----------|
| LILVE-SE-JU | Vétéran – senior – junior | 19,40 | 5,60 | 3,40 | 10,40 |
| LILCA-MI-BE-PO | Cadet – minime – benjamin - poussin | 9,50 | 2,50 | 1,50 | 5,50 |

| | Autres LICENCES (assurances comprises) | Total | part CD | part Ligue | part FFTT |
|---------|--|-------|---------|------------|-----------|
| LIDIR | Dirigeant | 22,00 | 0,00 | 10,00 | 12,00 |
| LID | Découverte – 1 mois | 0,00 | | | |
| LILIB2 | Liberté – Estivale (juillet-août) | 6,00 | X | X | 6,00 |
| LILIB6 | Liberté – 6 mois | 12,00 | X | X | 12,00 |
| LILIB12 | Liberté – 12 mois | 20,00 | X | X | 20,00 |
| LIE | Événementielle | 0,00 | | | |

| | DIVERS | Total | part CD | part Ligue | part FFTT |
|-------------------------------------|--------|-------|---------|-------------------------|-----------|
| règlements fédéraux | | | | Voir site FFTT Boutique | |
| feuille de rencontre supplémentaire | | | | Voir site FFTT Boutique | |

| | FORMATIONS | Part CD | X | X |
|-------|-------------------------------|---------|--------|------------------------|
| FOAF | Animateur fédéral (6 jours) | 139,00 | 139,00 | Par stagiaire |
| FOIC | Initiateur de club (2 jours) | 69,00 | 69,00 | Par stagiaire |
| FOAC | Arbitre de club | | | voir comité pour devis |
| FOAR | Arbitre régional | 15,00 | 15,00 | Par stagiaire |
| FOJA1 | Juge-Arbitre par équipe (JA1) | 30,00 | 30,00 | Par stagiaire |

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

SPORTIF

| CRITERIUM FÉDÉRAL | | Total | part CD | part Ligue | part FFTT |
|-------------------|--|-------|---------|------------|-----------|
| CF001 | senior - vétéran | 39,00 | 14,00 | 8,00 | 17,00 |
| CF002 | Poussin – benjamin – minime – cadet – junior | 24,00 | 10,50 | 5,50 | 8,00 |

| CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE | | Total | part CD | part Ligue | part FFTT |
|------------------------|--|--------|---------|------------|-----------|
| EQN | ÉCHELON NATIONAL | | | | |
| | Nationale 1 | 465,00 | | | 465,00 |
| | Nationale 2 | 420,00 | | | 420,00 |
| | Nationale 3 | 380,00 | | | 380,00 |
| EQR | ÉCHELON RÉGIONAL | | | | |
| | PN AURA | 300,00 | | 300,00 | |
| | R1 | 250,00 | | 250,00 | |
| | R2 | 200,00 | | 200,00 | |
| | R3 | 150,00 | | 150,00 | |
| ÉCHELON DÉPARTEMENTAL | | | | | |
| EQPR | Pré Régionale | 100,00 | 100,00 | | |
| EQD1 | D1 | 100,00 | 100,00 | | |
| EQD2 | D2 | 100,00 | 100,00 | | |
| EQD3 | D3 | 100,00 | 100,00 | | |
| EQD4 | D4 – Découverte championnat par équipe | 50,00 | 50,00 | | |
| EQIDF | Inter-départemental Féminin (CD69) | 80,00 | 0,00 | 80,00 | |
| EQF | Départemental Féminin | 50,00 | 50,00 | | |
| EQD42 | Dernier échelon Départemental phase 2 uniquement | 30,00 | 30,00 | | |

| COMPÉTITIONS DIVERSES | | Pour l'échelon | | |
|-----------------------|--------------------------------------|----------------|-------|------|
| | | dép. | rég. | nat. |
| CPECNV | Coupe Nationale Vétéran (par équipe) | | 10,00 | 0,00 |
| CIFPC | Finale par classement | | 10,00 | 0,00 |
| CICV | Critérium Vétéran | | 10,00 | 0,00 |
| CIFIS | Finale individuelle senior | | 10,00 | 0,00 |
| CIFIJ | Finale individuelle jeune | | 10,00 | 0,00 |
| CIMU10 | Master U10 | | 5,00 | |
| CPECEP | Championnat Envelo'Ping | | 25,00 | |
| | Challenge Claude Piau | | 30,00 | |
| | Coupe mixte | | 10,00 | |
| | Interclub jeune | | 10,00 | |
| | Open 500 | | 7,00 | |
| | Premier Pas Pongiste | | 5,00 | |
| CIOP500 | Match'Ping | | 15,00 | |
| CIPPP | | | | |
| CIMP | | | | |

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

CAUTIONS ET PÉNALITÉS

| | CAUTIONS | Montant | |
|------------|---------------------------------------|---------------|--|
| CAUEQDPRD3 | Réclamation par équipe | x | Montant de la caution |
| CAUEQDPRD3 | Équipe pré-régional | 0,00 | Par équipe |
| CAUEQDPRD3 | Équipe D1 | 0,00 | Par équipe |
| CAUEQDPRD3 | Équipe D2 | 0,00 | Par équipe |
| CAUEQDPRD3 | Équipe D3 | 0,00 | Par équipe |
| CAUEQD4 | Équipe D4 | 0,00 | Par équipe |
| CAUEQDF | Équipe féminine | 0,00 | Par équipe |
| CAUJAREG | Péréquation JA Neutre PN/NAT | 100,00 | Par équipe en PN/NAT par phase |
| CAUJADEP | Développement arbitrage départemental | 150,00 | Par club sauf corpo ou nouveaux clubs ou pas de compét-indiv |

| | PENALITES | Montant | |
|---------|---|--------------|---|
| PENAL15 | Absence Assemblée Générale du Comité | 15,00 | Par voix |
| PENAL30 | Absence finale par catégorie | 30,00 | 24h avant |
| PENAL30 | Absence championnat de France Individuel | 30,00 | 24h avant |
| PENAL30 | Critérium Fédéral : Absence dernier tour | 30,00 | 24h avant |
| PENAL5 | Absence Master U10 / Finale Match Ping / Open 500 | 5,00 | 48h avant |
| PENAL50 | Absence obligation JA | 50,00 | par rencontre |
| | Championnat par équipe 1er forfait | x | Montant de la caution |
| | Championnat par équipe 2ième forfait | x | Montant de la caution |
| PENAL5 | Pénalités diverses championnat | 5,00 | Par erreur |
| PENAL50 | Feuille non transmise en cas de contrôle | 50,00 | Délai 48h |
| PENAL15 | Résultats non saisis (limite dimanche 16h) | 15,00 | Pour chaque rencontre non saisie |
| PENAL30 | Rencontre avancée sans prévenir le Comité | 30,00 | Samedi 12h |
| | Infraction à la tenue | | Avertissement, puis 6€, puis 12€, puis 18€, puis 24€, ... |

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

Échéancier financier fédéral

Les trois premiers acomptes se feront sur un pourcentage de la somme totale réglée par les clubs (licences et engagements au critérium fédéral). Deux autres factures

| DESIGNATION | DATES D'ÉCHEANCES | | |
|---|-------------------|--------------|--------------|
| | CLUBS → CD | CD → LIGUE | LIGUE → FFTT |
| SOLDE N-1 (obligatoire pour se ré-affilier) | | 15-juillet | |
| AFFILIATION et RE-AFFILIATION + 3 licences dirigeants (sinon joueurs libres) | | 31-juillet | |
| ACOMPTE N°1 : 10 % du montant total de la saison S-1 (real+lic+CF+fonct.) | NC | 30-septembre | 31-juillet |
| ACOMPTE N°2 : 30 % du montant total de la saison S-1 (real+lic+CF+fonct.) | 31-octobre | 30-octobre | 30-septembre |
| ACOMPTE N°3 : 30 % du montant total de la saison S-1 (real+lic+CF+fonct.) | 30-novembre | 30-novembre | 30-novembre |
| FACTURE N°1 : POINT FINANCIER AU 31 DECEMBRE (fonctionnement club, championnat par équipe, autre engagement phase 1, licences, CF, mutation) | 15-janvier | 31-janvier | 15-janvier |
| POINT FINANCIER AU 31 MAI : (nouvelle affiliation, mutation, licences, CF, engagements phase 2) | | 20-juin | |
| FACTURE N°2 : POINT FINANCIER AU 30 JUIN (fonctionnement CD licences, licences, critérium fédéral, championnat par équipe phase 2, autre divers phase 2) | 10-juillet | 15-juillet | 31-juillet |

Le Comité demande le paiement des factures par virement ou Hello asso.

A noter que les clubs organisateurs désignés pour l'organisation des compétitions du Comité de l'Isère reçoivent une indemnité de 9,00 € par table. En cas d'annulation d'une de ces compétitions par le Comité de l'Isère (manque de JA, nombre de joueurs insuffisant etc.), et outre les cas de forces majeures indépendants des décisions du Comité (intempéries par exemple), le Comité versera, en fin de saison, la totalité des indemnités de tables au club organisateur.

Nous vous rappelons aussi que l'horaire limite de saisie des résultats du championnat départemental par équipe est à 16 h le dimanche.

Partie 4 : Règlements sportifs

Chapitre I. Charte du tennis de table dans l'Isère

Titre I Le joueur

Article 1 – Le joueur de tennis de table se doit de porter une tenue sportive adéquate, c'est-à-dire : un short ou jupette, un maillot, des chaussures de sport et des chaussettes.

Article 2 – La raquette du joueur de tennis de table se compose d'un bois et de deux faces, une noire l'autre d'une couleur claire très distincte du noir et de la couleur de la balle, avec des revêtements homologués dont le sigle I.T.T.F. est visible. Aucun dépassement de revêtement sur le bois n'est autorisé ni collage sur le lieu de la compétition. Des contrôles de raquette peuvent être effectués sur l'ensemble des compétitions du département par des personnes habilitées.

Article 3 – Les joueurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 4 – Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- Des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser la balle ou frapper la table avec la raquette ou le pied,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- l'usage de tactiques déloyales et/ou dilatoires telles qu'envoyer volontairement la balle en dehors de l'aire de jeu
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre II Le conseiller

Article 1 – Le conseiller, licencié à la F.F.T.T., peut accéder aux allées autorisées (sous le contrôle de l'organisateur de la compétition), derrière ou à côté des plateaux de jeu.

Article 2 – Les conseilleurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 3 – Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser une séparation ou une chaise,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre III L'arbitre

Article 1 - L'arbitre de tennis de table est responsable du bon déroulement de la partie, il n'est plus joueur, il devient neutre et impartial. Il est responsable de la continuité du jeu. Il doit veiller au comportement des deux adversaires, un mauvais comportement est sanctionné par :

- 1^{ère} infraction : carton jaune et avertissement,
- 2^{ème} infraction : carton jaune + rouge et 1 point de pénalité,
- 3^{ème} infraction : carton jaune + rouge et 2 points de pénalité.

Titre IV Le juge-arbitre

Article 1 - Le Juge Arbitre de Tennis de Table est responsable dans la salle du bon déroulement de l'épreuve. Il peut sanctionner un mauvais comportement.

Article 2 - En tout état de cause, tout joueur se doit de connaître les règles du jeu, nous ne pouvons que vous inciter à les consulter auprès de vos dirigeants ou sur le site de la FFTT. Le juge-arbitre peut à tout moment prendre une décision sportive de sanction si le comportement du joueur ou conseiller le justifie.

Titre V La licence

La licenciation permet, entre autres, de :

- De se mettre en conformité de nos règlements
- Une couverture d'assurance
- L'accès au club avantage <https://www.fft.com/site/actualites/2022-09-22/lancement-club-avantage>

Article 1 - Pour participer ou conseiller dans toutes les compétitions officielles, le joueur et le conseiller doivent justifier de leur licenciation avec la mention certificat médical (pour le joueur) présenté et leur identité.

Pour effectuer ces justifications le joueur peut :

- **Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « en règle avec la certification médicale » et justifier son identité**
- **Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « sans pratique sportive » et fournir un certificat médical (pour les joueurs majeurs**

un CM de moins d'un an et pour les joueurs mineurs un CM de moins de 6 mois) avec la mention « pratique du tennis de table en compétition » ou « pratique du sport en compétition » et justifier son identité

Dans tous les autres cas il n'est pas autorisé à jouer.

Un joueur peut prouver l'exactitude de sa licenciation ainsi que sa situation vis-à-vis du certificat médical le jour de la compétition à l'aide du site internet à l'adresse suivante :

<https://malicence.fft.com/> ou sur l'application FFTT (avec un ordinateur ou un smartphone) ou avec une attestation de licences collectives ou avec son attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou au format informatique).

Article 2 – Les demandes de licence doivent impérativement être effectuées avant la compétition.

Article 3 – Catégories d'âge de la saison 2025-2026

| Vétéran V90 | Né en 1935 et avant | +90 ans |
|-------------|---------------------|----------|
| Vétéran V85 | Né de 1936 à 1940 | +85 ans |
| Vétéran V80 | Né en 1941 à 1946 | + 80 ans |
| Vétéran V75 | Né de 1946 à 1950 | +75 ans |
| Vétéran V70 | Né de 1951 à 1955 | +70 ans |
| Vétéran V65 | Né de 1956 à 1960 | +65 ans |
| Vétéran V60 | Né de 1959 à 1965 | +60 ans |
| Vétéran V55 | Né de 1966 à 1970 | +55 ans |
| Vétéran V50 | Né de 1969 à 1975 | +50 ans |
| Vétéran V45 | Né de 1976 à 1980 | +45 ans |
| Vétéran V40 | Né de 1981 à 1984 | +40 ans |
| Senior | Né de 1985 à 2006 | +19 ans |
| Junior 4 | Né en 2007 | -19 ans |
| Junior 3 | Né en 2008 | -18 ans |
| Junior 2 | Né en 2009 | -17 ans |
| Junior 1 | Né en 2010 | -16 ans |
| Cadet 2 | Né en 2011 | -15 ans |
| Cadet 1 | Né en 2012 | -14 ans |
| Minime 2 | Né en 2013 | -13 ans |
| Minime 1 | Né en 2014 | -12 ans |
| Benjamin 2 | Né en 2015 | -11 ans |
| Benjamin 1 | Né en 2016 | -10 ans |
| Poussin | Né en 2017 et après | -9 ans |

Titre VI RÈGLES COMMUNES A TOUTES LES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES

Ce document a pour objet de préciser tout élément des règlements de la F.F.T.T, qui est du domaine de responsabilité du Comité de l'Isère de tennis de table.

Ce livret est validé par l'ensemble des membres du Comité directeur du Comité de l'Isère de tennis de table.

Il a été réalisé en tenant compte de la parution des règlements fédéraux 2024-2025 sur le site internet officiel de la fédération : www.fft.com.

Cependant, nous ne pouvons que vous inciter à lire attentivement les règlements de la F.F.T.T, car ils ont l'avantage d'être très complets.

Ce document est rédigé au masculin mais il faut entendre aussi le féminin associé (joueur et joueuse...).

En jaune surligné les éléments qui sont rajoutés et barrés quand ils sont juste supprimés.

Le responsable départemental de la compétition pourra assurer aussi le rôle de délégué pour les compétitions se déroulant sur une journée. Toutes les décisions des responsables, qui ne sont pas relatives à un fait, sont susceptibles d'appel auprès de la commission compétiteur départementale par écrit dans les 15 jours suivant la décision.

Tout envoi postal au Comité devra bien préciser sur l'adresse la mention « Tennis de Table – Campus de la Brunerie – Bâtiment Aconcagua – 1er étage – 180 Boulevard de Charavines – 38500 Voiron ».

Toutes les compétitions sous l'égide du Comité de l'Isère de Tennis de Table se jouent avec des balles plastiques (de couleur blanche ou orange, et mate).

1. Règlement Technique

- 1.1. **RAQUETTE :** Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).
- 1.2. **BALLES :** Sauf disposition contraire prévue dans le règlement de chaque compétition, **Les balles sont fournies par les joueurs** et conformes aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).
- 1.3. **TENUE :** Une tenue réglementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, baskets) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

2. Arbitrage

2.1.1. Arbitres :

Les arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.

Un joueur ayant perdu en tableaux ou n'étant pas qualifié pour celui ne pourra quitter la compétition sans avoir prévenu la table du JA qui l'informera s'il doit arbitrer ou s'il peut quitter la compétition.

3. Les inscriptions :

Les inscriptions aux différentes compétitions se font par un responsable du club dans l'espace Monclub.

Exceptions :

- Championnat par équipes : formulaire en ligne.
- Challenge des clubs formateurs : tableau envoyé par le Comité à compléter.
- Coupe vétérans : tableau envoyé par le Comité à compléter.

Les clôtures des inscriptions sont fixées à 10 jours avant la date de la compétition.

Pour toutes les compétitions départementales, la formule de la compétition peut être adaptée selon le nombre de participants par le responsable ou le juge-arbitre sur place.

4. La licenciation :

Afin de participer à une compétition, le joueur doit posséder une licence Compétition.

Exceptions :

- Match'ping : une licence Loisir suffit. La licence Compétition est nécessaire uniquement pour la Finale Match'ping.
- Championnat Détente : une licence Loisir suffit.

Si le joueur a une licence Loisir et qu'il participe à une compétition nécessitant une licence Compétition, sa licence basculera automatiquement en Compétition.

5. Annexes :

5.1. Le présent règlement est établi conformément aux règlements sportifs de la FFTT 2025/2026.

Chapitre II. Championnat par équipes

Règlement Sportif – CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

| RECAPITULATIF TECHNIQUE | |
|-------------------------|------------------|
| Club organisateur | Le club recevant |
| Date | Voir calendrier |
| Délégué | |
| Mise en poules | SERPENT AMENAGE |
| Mise en tableau | NEANT |

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Déroulement :

Toutes les divisions du championnat par équipes se dérouleront en 2 phases. Le calendrier pour chaque phase sera un calendrier « Aller ».

A la fin de chaque phase il y aura, à minima, une montée par poule, sauf en PR (pré-régionale) où le nombre de montant est dépendant d'un quota régional communiqué en début de saison. Les montées sont détaillées dans l'article 14 Titre II du présent chapitre (page 20).

Le nombre de descentes sera fonction des descentes de régionale (voir le détail dans l'article 15 Titre II du présent chapitre (page 20)).

Le système du « serpent intégral » déterminera la place de chaque équipe dans les poules de PR, D1 et D2. Cependant, on s'efforcera, dans la mesure du possible, de satisfaire les demandes concernant les numéros d'équipe dans la poule en aménageant le serpent. En D3 et D4 : poules géographiques (dans la mesure du possible).

Un club peut inscrire une ou plusieurs équipes supplémentaires pour la 2ème phase en D4 uniquement ; à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe pendant la 1ère phase (chapitre VI, article II.602 – des règlements sportifs de la fédération).

2. Formule Féminine :

2.1.1. Championnat Interdépartemental

Ce championnat est géré par le comité du Rhône. C'est donc le règlement du Rhône qui s'applique.

2.1.2. Championnat Départemental :

Ce championnat est ouvert aux licenciées compétition. Une licenciée loisir peut participer mais sa licence sera transformée en compétition

2.1.3.. Ce championnat est totalement déconnecté du championnat messieurs.

Une féminine peut jouer le même tour dans une équipe masculine et féminine sans risque de brûlage.

2.1.4. Le championnat se déroule sous forme de plateaux avec plusieurs équipes dans le même gymnase. 1 plateau en 1ere phase et 1 plateau en 2è phase.

2.1.5. Sont autorisées à jouer ce championnat toutes les catégories féminines sauf les poussines.

2.1.6. Les ententes d'équipes sont vivement conseillées pour permettre aux filles isolées ou peu nombreuses dans leur club de pouvoir participer.

Les clubs peuvent engager plusieurs équipes. Les ententes d'équipes 1, les ententes d'équipes 2, les ententes d'équipes 3 sont autorisées.

2.1.7. Les équipes sont composées de **2 joueuses**. Formule coupe Davis : **2 simples + 1 double + 2 simples = 5 parties**

2.1.8. Inscriptions :

Les inscriptions sont à envoyer à contact@ttisere.com avant **le 10 novembre 2025** pour un premier plateau le **30 novembre 2025**

2.1.9. Le plateau de la phase 1 se déroulera le **dimanche 30 novembre 2025**.

2.1.10. Les plateaux regrouperont dans la mesure du possible 4 à 6 équipes. Durée du plateau : 2 à 3 rencontres le même jour = 3h30 à 5h.

2.1.11. **Le club qui accueille le plateau devra utiliser GIRPE et remonter les résultats dans SPID.** En cas de réclamation ou autre incident, envoyer les feuilles de rencontres au comité (scan) dans les mêmes conditions que pour le championnat messieurs.

2.1.12. Un classement sera établi après chaque tour et envoyé aux clubs.

2.1.13. La meilleure équipe à l'issue du championnat de phase 2, se verra délivrer le titre de championne de l'Isère.

2.1.14. Les résultats des joueuses sont saisis dans SPID et comptent pour les points classements.

3. Formule masculine :

PR, D1, D2, D3 : formule du I.203.3.1 des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 4 joueurs, placement libre des joueurs. 14 parties.

Équipe de 4 joueurs en un groupe unique : Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D. Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur 2 tables.

L'ordre des parties est : AW-BX-CY-DZ-AX-BW-DY-CZ-double1-double2-AY-CW-DX-BZ
D4 : poules de 6 équipes en première phase et poule de 8 équipes en phase 2.

Le nombre de poules sera fonction du nombre d'équipes engagées. Le but est de permettre une compétition offrant le maximum de rencontres possible.

Équipe de 3 joueurs en un groupe unique :

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C. Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y.

La rencontre se dispute sur 1 table.

L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX-double-AZ-CY-BZ-CX-AY

| | |
|----|---|
| PR | 3 POULES DE 8 |
| D1 | 4 POULES DE 8 |
| D2 | 4 POULES DE 8 |
| D3 | 5 POULES DE 8 |
| D4 | formule du I.203.2.1 des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 3 joueurs, 10 parties. |

3.1. Journée des titres : en fin de saison chaque équipe terminant première de sa poule disputera le titre de championne de l'Isère de sa division.

PR féminine : Non défini à ce jour.

Toutes divisions messieurs : Les premiers sont placés, par tirage au sort, dans un tableau à élimination directe.

Une équipe déclarée forfait lors de la compétition pour attribution des titres sera privée de montée (**II.118.5 des règlements sportifs de la fédération**).

3.2.BARRAGES :

Il n'y aura pas de rencontres de barrage en fin de 1ère phase.

Les équipes seront départagées suivant les modalités du chapitre **II.109 des règlements sportifs de la fédération**.

En 2ème phase tous les seconds de chaque division D1, D2, D3, D4 disputent un barrage d'accès pour l'échelon supérieur. Les équipes seront placées par tirage au sort dans un tableau à élimination directe. Les joueurs et joueuses pourront participer aux barrages dans une équipe (masculine ou féminine) à condition qu'ils aient participé au cours de la phase à au moins deux journées de championnat dans cette équipe ou dans une équipe de N° supérieur.

| PR VERS R3 | Selon le quota régional |
|------------------------|--------------------------------------|
| D1 VERS PR | 2 PLACES |
| D2 VERS D1 | 2 PLACES |
| D3 VERS D2 | 2 PLACES |
| D4 VERS D3 | Suivant le nombre de poules engagées |
| NOMBRE DE POULES DE D4 | MONTEE PAR BARRAGE |
| 2 à 3 | 1 |
| 4 à 5 | 2 |
| 6 à 7 | 3 |

3.3.HORAIRES DES RENCONTRES :

L'horaire des rencontres est fixé à 15h30. La salle doit être ouverte et les tables, ainsi que les balles de compétition, doivent être disponibles pour l'échauffement au moins 30 minutes avant l'heure fixée. Le scratch est fixé à 15h30 pour l'équipe qui reçoit et à 16h00 pour l'équipe visiteuse sauf si celle-ci a prévenu de son retard au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre dans ce cas le scratch est à 16h30.

Une équipe est considérée comme présente si au moins un de ses joueurs est présent.

3.4.RENCONTRE AVANCEE :

une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu avec accord des deux clubs. Toute rencontre avancée doit être validée par le Comité de l'Isère.

3.5.CHANGEMENT DE SALLE :

Changement de salle : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu. Tout changement de salle doit être validé par le Comité de l'Isère.

3.6.RESERVES :

Réserves : les réserves doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux. La signature indique la connaissance des réserves, et non leur acceptation.

3.7.RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux.

Celles-ci devront être confirmées et accompagnées d'un chèque de caution de réclamation du montant fixé dans les tarifs, à l'ordre du Comité de l'Isère dans un délai de 72 H par courrier urgent (cachet de la poste faisant foi).

La caution sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera acquise au Comité de l'Isère.

Cela concerne des faits qui sont estimés mal tranchés par le juge arbitre.

La signature indique la connaissance de la ou des réclamations et non leur acceptation.

3.8.FORFAIT ART II 118 des règlements fédéraux :

Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par 14/0 en PR, D1 D2 et D3 messieurs, 10/0 en PR féminine et D4 messieurs, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et 11/0 dans chaque manche.

La pénalité financière pour une équipe déclarant forfait est de 25 € en D4 et 50 € pour les autres divisions départementales.

Une équipe forfait à la 14ème journée sera rétrogradée de façon à ne pouvoir évoluer au même niveau durant les deux phases suivantes.

3.9.RESULTATS :

Pour les équipes incomplètes

Dans toutes les divisions, les joueurs d'une équipe incomplète doivent disputer leurs parties.

En PR, D1, D2 et D3 une équipe incomplète aura la rencontre perdue quel que soit le résultat des parties (sauf exception décrite dans l'article 6 titre II). Dans le cas où les 2 équipes seraient incomplètes, les 2 équipes auront la rencontre perdue.

Décompte des points parties :

pour chaque partie d'une rencontre cinq cas peuvent se présenter :
un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son équipe marque 1 point une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les deux équipes marquent 0 point,

une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires :
l'équipe fautive marque 0 point,
un joueur abandonne au cours d'une partie : son équipe marque 0 point ; Attention : un joueur qui abandonne quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie ne peut plus participer aux parties restantes.
un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son équipe marque 0 point

Le décompte pour les points rencontres attribués par la CSD aux équipes à l'issue de chaque rencontre est le suivant :

| | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| 1 VICTOIRE | 3 POINTS |
| 1 RESULTAT NUL | 2 POINTS |
| UNE DEFAITE | 1 POINT |
| 1 DEFAITE PAR FORFAIT OU PENALITE | 1 OU 0 POINT selon décision CSD |

3.10. CLASSEMENT DES EQUIPES DANS UNE POULE

Le classement dans une poule est établi suivant **l'article I.202.2** des règlements fédéraux.

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre. Si deux équipes ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre :

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées par les points- parties perdues (départage général).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

- a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points- rencontres sur les rencontres disputées entre elles ;
- b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées par les points-parties perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
- c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées par les manches perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
- d) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus sur les rencontres disputées entre elles ;
- e) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

4. OBLIGATIONS ET DIVERSES DISPOSITIONS :

4.1. Transmission des résultats (sauf saisie sur GIRPE avec remontée des résultats)

4.1.1. L'équipe qui reçoit doit envoyer le premier exemplaire de la feuille de ren- contre dans les cas suivants :

Équipe visiteuse forfait ou équipe exempte
Réserve(s) sur la feuille de rencontre
Réclamation(s) sur la feuille de rencontre
Cartons
Rapport de juge-arbitre
Demande de la commission sportive

4.1.2. L'équipe visiteuse doit envoyer le premier exemplaire recto-verso de la feuille de rencontre dans le cas suivant :

Équipe recevant forfait ou équipe exempte.

Cet envoi se fait uniquement par mail à l'adresse : contact@ttisere.com

Le deuxième exemplaire sera remis à l'équipe visiteuse, le troisième conservé par l'équipe qui reçoit. L'équipe bénéficiant d'un forfait ou étant exempte est chargée de transmettre la feuille de rencontre **comportant la composition de ses joueurs qui auraient dû participer.**

Dans les autres cas, l'envoi de la feuille n'est pas à réaliser mais le club recevant se doit de conserver l'original de la feuille signée et doit être en capacité de la fournir sous 48 heures au Comité en cas de demande. La conservation doit être réalisée jusqu'à la date de début d'une nouvelle phase.

4.1.3. SAISIE DES RESULTATS :

En l'absence de transmissions des résultats par GIRPE : l'équipe qui reçoit devra saisir les résultats et le détail de la feuille de rencontre avant le dimanche 16h00. Pour saisir les résultats et le score il est nécessaire d'utiliser l'espace MonClub.

En cas de dysfonctionnement du site fédéral, les résultats devront être transmis par courriel au Comité : contact@ttisere.com

4.1.4. BRULAGE (art II.112 règlements fédéraux)

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (équipe 1, 2, 3...). La numérotation est faite par la Commission sportive départementale. Les équipes sont renumérotées en 2ème phase pour simplifier les problèmes de brûlages.

Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou à ces équipes (exemple : un joueur a participé à 2 rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en 4).

Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.

Il n'y a pas de brûlage entre équipes de D 4, ni entre championnat départemental féminin et masculin.

Au titre d'une même journée une féminine peut participer au championnat départemental féminin et au championnat départemental masculin. De même au titre d'une même journée un jeune peut participer au championnat jeunes et au championnat féminin (si c'est une féminine) ou masculin.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre

joueurs, lors de la 2^e journée d'une phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{re} journée de cette phase dans une équipe de numéro inférieur.

Cette règle s'applique donc pour la phase 1 et pour la phase 2.

4.1.5. NON PARTICIPATION A UNE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT :

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte à une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre suivant les conditions définies dans les articles du présent chapitre.

Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

4.1.6. PARTICIPATION DES FEMININES

Aucune restriction

4.1.7. COMPOSITION DE L'EQUIPE JOKER

En PR/D1/D2/D3 les équipes incomplètes sont interdites sauf la dérogation suivante :

Un CLUB est autorisé **UNE SEULE FOIS par phase**, à présenter une équipe incomplète à **3 joueurs** sans être pénalisée par un 14-0, mais en comptant le score réel (avec 0 pt pour les parties du joueur manquant).

En D4 un joueur absent uniquement est toléré.

4.1.8. NOMBRE DE JOUEURS MUTES (II 610 règlements fédéraux) :

4.1.8.1. Le nombre de joueurs mutés n'est pas limité

4.1.9. Nouveaux clubs (affiliation première année hors fusion) Pas de restriction de mutés

Les joueurs en mutation exceptionnelle à partir du 1er juillet 2024, sont considérés mutés pendant un an, de date à date.

4.1.10. JOUEURS ETRANGERS

Un joueur étranger maximum par équipe

4.2. TENUE DE LA FEUILLE DE RENCONTRE :

Les rencontres doivent être dirigées par un JA1 en activité dans toutes les divisions départementales. Des pénalités financières seront appliquées pour défaut de JA1 en PR et en D1 (voir chapitre arbitrage et juge arbitrage).

La direction d'une rencontre par un JA1 entraîne obligatoirement sa responsabilité (priorité donnée au JA1 de l'équipe receveuse) dans le déroulement de la rencontre et sa signature sur la feuille de rencontre.

En cas d'absence d'un JA1 dans l'équipe receveuse, un JA1 de l'équipe se déplaçant peut officier.

En cas d'absence de JA1 dans chacune des deux équipes, le club recevant est responsable de la rédaction complète de la feuille de rencontre ou de la saisie sous le logiciel GIRPE.

Chaque joueur doit prouver sa licenciation, la présence de son certificat médical et le cas échéant de son identité au juge arbitre ou à défaut au rédacteur de la feuille de rencontre.

A défaut, les joueurs ne sont pas autorisés à jouer.

L'utilisation de GIRPE est conseillée.

4.3.RESPONSABILITE DES CAPITAINES :

Il doit signaler dans les réserves toutes anomalies.

Si par négligence ou complaisance il ne le faisait pas, il pourrait s'exposer à des décisions sportives et pénalité financière pour son équipe. Les bonnes relations entre clubs et entre équipes n'excluent pas un minimum de rigueur dans le déroulement de nos compétitions officielles.

5. ANNEXES :

5.1.

| | PR à D3 phase 1 / PR à D4 phase 2 | | | | D4 phase 1 | | |
|----------------|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 1 reçoit 8 | 2 reçoit 7 | 3 reçoit 6 | 4 reçoit 5 | | | |
| Journée 1 & 8 | | | | | | | |
| Journée 2 & 9 | 7 reçoit 1 | 6 reçoit 2 | 5 reçoit 3 | 8 reçoit 4 | | | |
| Journée 3 & 10 | 1 reçoit 6 | 2 reçoit 5 | 3 reçoit 4 | 8 reçoit 7 | 1 reçoit 6 | 2 reçoit 5 | 3 reçoit 4 |
| Journée 4 & 11 | 5 reçoit 1 | 4 reçoit 2 | 3 reçoit 8 | 6 reçoit 7 | 5 reçoit 1 | 4 reçoit 2 | 6 reçoit 3 |
| Journée 5 & 12 | 1 reçoit 4 | 2 reçoit 3 | 7 reçoit 5 | 8 reçoit 6 | 1 reçoit 4 | 3 reçoit 2 | 5 reçoit 6 |
| Journée 6 & 13 | 3 reçoit 1 | 2 reçoit 8 | 4 reçoit 7 | 5 reçoit 6 | 3 reçoit 1 | 2 reçoit 6 | 4 reçoit 5 |
| Journée 7 & 14 | 1 reçoit 2 | 7 reçoit 3 | 6 reçoit 4 | 8 reçoit 5 | 1 reçoit 2 | 5 reçoit 3 | 6 reçoit 4 |

5.2. Numérotation des journées sur SPID – Phase 1

| Nº jour-née | Nº tour SPID | Nationales | Régionales | Départementales |
|-------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 1 | 1 | 13 septembre 2025 | 13 septembre 2025 | 13 septembre 2025 |
| 2 | 2 | 27 septembre 2025 | 27 septembre 2025 | 27 septembre 2025 |
| 3 | 3 | 11 octobre 2025 | 11 octobre 2025 | 11 octobre 2025 |
| 4 | 4 | 15 novembre 2025 | 15 novembre 2025 | 15 novembre 2025 |
| 5 | 5 | 29 novembre 2025 | 29 novembre 2025 | 29 novembre 2025 |
| 6 | 6 | 15 décembre 2025 | 15 décembre 2025 | 15 décembre 2025 |
| 7 | 7 | 10 janvier 2026 | 10 janvier 2026 | 10 janvier 2026 |

5.3.Numérotation des journées sur SPID – Phase 2

| N° jour-née | N° tour SPID | Nationales | Régionales | Départementales |
|-------------|--------------|----------------|------------------------------------|--------------------|
| 1 | 13 | 7 février 2026 | 7 février 2026 | 7 février 2026 |
| 2 | 14 | 7 mars 2026 | 7 mars 2026 | 7 mars 2026 |
| 3 | 15 | 21 mars 2026 | 21 mars 2026 | 21 mars 2026 |
| 4 | 16 | 11 avril 2026 | 11 avril 2026 | 11 \ 25 avril 2026 |
| 5 | 17 | 9 mai 2026 | 9 mai 2026 | 9 mai 2026 |
| 6 | 18 | 30 mai 2026 | 30 mai 2026 | 30 mai 2026 |
| 7 | 19 | 6 juin 2026 | 6 juin 2026 | 6 juin 2026 |
| | 20 | | | |
| | 21 | | 19 juin 2026 Titres et barrages | |
| | 22 | | 20 juin 2026 Titres et barrages | |
| | 23 | | 21 juin 2026 Titres et barrages | |

5.4.Montées

Cela se fait selon les critères du niveau supérieur c'est à dire régional.

Montées 1^{ère} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale ainsi que le meilleur second soit 4* équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D1 montent en PR soit 6 équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D2 montent en D1 soit 6 équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D3 montent en D2 soit 7 équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D4 montent en D3 soit 6 équipes (si 4 poules de D4).

(*: Quota défini par la commission sportive régionale lié au nombre de compétitions)

Montées 2^{ème} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale soit 3 équipes,

Les 1ers de D1 montent en PR soit 4 équipes,

Les 1ers de D2 montent en D1 soit 4 équipes,

Les 1ers de D3 montent en D2 soit 4 équipes,

Les 1ers de D4 montent en D3 soit 4 équipes (si 4 poules de D4).

Des montées supplémentaires pourront être attribuées en fonction des places disponibles dans les échelons départementaux.

5.5.Descentes

Descentes en générale pour chaque phase :

| Descentes de Régionale | Descentes PR en D1 | Descentes D1 en D2 | Descentes D2 en D3 | Descentes D3 en D4 ** Si 4 poules D4 ** |
|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--|
| 0 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 1 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 2 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 3 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| 4 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| 5 | 8 | 8 | 8 | 8 |
| 6 | 9 | 9 | 9 | 9 |
| N | N+3 | N+3 | N+3 | N+3 si 4 poules |

Nombre de descendants de D3 en D4 en fonction du nombre de poule de D4.

| Descentes de Régionale | 4 Poules de D4 | 5 Poules de D4 | 6 Poules de D4 | 7 Poules de D4 |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Phase 1 & 2 |
| 0 | 3 | 4 | 6 | 7 |
| 1 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| 2 | 5 | 6 | 8 | 9 |
| 3 | 6 | 7 | 9 | 10 |
| 4 | 7 | 8 | 10 | 11 |
| 5 | 8 | 9 | 11 | 12 |
| 6 | 9 | 10 | 12 | 13 |
| N | N+3 | N+4 | N+6 | N+7 |

Chapitre III. Critérium fédéral

Règlement Sportif – CRITÉRIUM FÉDÉRAL

| RECAPITULATIF TECHNIQUE | |
|-----------------------------|---|
| CLUB ORGANISATEUR | Suivant Convocation |
| DELEGUE/ DELEGUE CF FEMININ | DUMANT J Marc/ BOURDARIAT ALAIN |
| Liste qualification | Possibilité de s'inscrire à chaque tour |
| Liste de compétition | |
| Mise en poule | Serpent Aménagé |
| Mise en tableau | Formule D1 Tableau CF OK KO règlements fédéraux |

CRITERIUM FEDERAL MASCULIN

PREAMBULE

Le Critérium Fédéral (ou « indivs ») est la compétition individuelle de référence. C'est l'occasion de jouer de nombreuses parties contre des joueurs de son niveau quel qu'il soit, puis de valider ses progrès en changeant de niveau. Il est particulièrement conseillé aux jeunes joueurs.

1. Informations Générales

- 1.1.** CLUBS ORGANISATEURS : Voir récapitulatif technique
- 1.2.** Date(s) : Voir convocation de chaque tour
- 1.3.** Lieu(x) : Voir convocation de chaque tour
- 1.4.** Catégories concernées : DE SENIORS à POUSSINS
- 1.5.** Coefficient : 1,5

2. Inscriptions

- 2.1 Modalités d'inscription : Les inscriptions se font UNIQUEMENT sur l'ESPACE MON CLUB
- 2.2 Elles sont faites par les responsables de club. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer et sont possibles à chaque tour.
- 2.3 **ATTENTION :** si vous souhaitez annuler une inscription après les dates limites d'inscription, il est impératif de prévenir le Comité par email à contact@tti-sere.com et ne surtout pas annuler l'inscription dans l'espace Mon club. Ces inscrits seraient tout de même pris en compte et facturés aux clubs (facturation automatique).

2.4 Aucune inscription sur place n'est possible.

2.5 INSCRIPTIONS REGIONAL NATIONAL :

- 2.5.1** Pour les joueurs évoluant en National ou Régional, il faut impérativement respecter les dates d'inscription fixées par l'échelon fédéral ou régional.

- 2.6 Date limite d'inscription :** Pour les joueurs évoluant en départemental, les inscriptions, (ou réinscriptions) sont possibles à chaque tour. Elles sont closes 7

jours avant le WE de la compétition, **donc prises en compte jusqu'au vendredi à minuit de la semaine précédant la compétition**, sans dérogation possible

- 2.7** Pour permettre la vérification et la correction d'erreurs par les clubs, la liste des inscrits est diffusée au début de la semaine de la date limite. Elle doit être soigneusement consultée par les clubs pour signaler tout oubli ou erreur.
- 2.8** La liste définitive des divisions est diffusée le jeudi précédent la compétition. Cette diffusion peut éventuellement être précédée par la diffusion de listes provisoires.
- 2.9** Frais d'inscription : Voir le tableau des tarifs de compétition dans le présent livret

2.10 COMMUNICATION AVEC LE COMITE

2.10.1 La seule adresse électronique valide concernant cette compétition et celle du comité contact@ttisere.com.

2.11 LITIGES : Seuls les litiges adressés à l'adresse du comité seront pris en compte

2.12 La COMMISSION SPORTIVE DU COMITE est la seule commission compétente pour traiter ces litiges.

3. Conditions de Participation

3.1. Licence loisirs ou compétition obligatoire en règle avec la certification médicale

3.1.1.1. Les licences loisirs seront transformées automatiquement en licence COMPETITION.

3.1.1.2. Possibilité de présenter en cas de licence SANS PRATIQUE SPORTIVE :

3.1.1.2.1. JOUEUR MINEUR : Un certificat médical de moins de six mois.

3.1.1.2.2. JOUEUR MAJEUR : Certificat médical de moins d'un an.

3.1.1.3. SEULS CES DEUX TYPES DE DOCUMENTS JOINTS A LA LICENCE DONNERONT ACCES A LA COMPETITION. L'auto questionnaire ne donnera pas accès à la compétition et sera refusé par le juge arbitre (REGLEMENTS FEDERAUX)

3.1.1.4. Les joueurs peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

4. Format et Déroulement de la Compétition

4.1 DECOMPTE DES POINTS : Le Critérium se déroule en quatre tours dans toutes les catégories.

4.1.1 A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue. Ces points servent à qualifier les meilleurs pour le championnat de France seniors et jeunes. Ils servent aussi à qualifier les joueurs pour le 1^o tour de la saison suivante.

4.2 Format de compétition :

4.2.1 Les divisions comportent 16 joueurs, sauf la dernière division pour laquelle une organisation adaptée au nombre de joueurs est mise en place

4.2.2 Les divisions s'appellent PR, D1, D2, Dn

4.3 DIVISIONS SENIOR PR

4.3.1 La division SENIORS PR est composée de 16 joueurs

4.3.2 Classement : Un tableau de 16 formule D1 classement intégral

4.4 AUTRES DIVISIONS SENIORS D1, D2, Dn

4.4.1 Tant que le nombre d'inscrits le permet, les divisions sont à 32 joueurs, répartis-en 8 poules de 4 joueurs

4.4.2 Classement : Deux tableaux de 16 formule D1 classement intégral.

Tableau 1 avec les poules 1 4 5 8

Tableau 2 avec les poules 2 3 6 7

4.5 DERNIERE DIVISION SENIORS :

| Nombre de Joueurs | DECISION |
|-------------------|---|
| De 1 à 4 joueurs | Intégrés dans la division supérieure qui sera composée de 4 poules de 5 |
| 5 Joueurs | Une poule classement intégral |
| De 6 à 10 joueurs | Les joueurs sont répartis en 2 poules de 3 4 ou 5 joueurs. Suivi d'un Tableau de 8 maximum classement intégral |
| 11 Joueurs | 1 poule de 5 une poule de 6. A l'issue des poules, une partie entre joueurs de même rang (1 ^{er} 1 ^{er} , 2 ^{eme} 2 ^{eme} ...) déterminera le classement final. |
| 12 à 16 Joueurs | Les joueurs sont répartis en 4 poules suivi d'un tableau de 16 maximum classement intégral |

4.6 FORMULE DE COMPETITION :

4.6.1 Pour une division de 16 joueurs : FORMULE D1 I305 des règlements fédéraux : 4 poules de 4 sont constituées. A l'issue des poules les 1^o sont directement placés pour jouer les places 1 à 8, les quatrièmes sont directement placés pour jouer les places 9 à 16. Les 2^o et 3^o disputent un barrage. Les vainqueurs rejoignent les premiers pour jouer les places 1 à 8, les perdants rejoignent les quatrièmes pour les places 9 à 16.

4.6.2 Lorsqu'il y a au moins une poule de 5 avec tableau final, les 5èmes ne participent pas au tableau final. ils sont classés derniers. (s'il y a plusieurs poules de 5 un barrage entre les 5^o peut être organisé à la discrédition du JA).

4.6.3 À l'appréciation de la commission CF, pour certaines divisions, un groupe Nord-Isère et un groupe Sud-Isère peuvent être créés

4.7 SPECIFICITE PAR CATEGORIES :

4.7.1 Pour le tableau des plus de 19 ans (SM) :

Le classement intégral du tableau 16 OK KO est effectué.

4.7.2 Pour les catégories de jeunes (JUNIORS, CADETS, MINIMES BENJAMINS) :

le classement intégral est limité aux places 1 à 4 coté OK et 9 à 10 du côté KO. (Si les joueurs le souhaitent et avec l'accord du JA d'autres parties de classement peuvent être organisées)

4.7.3 Dans certains cas, en fonction des effectifs, 2 groupes peuvent être créés

4.8 PLACEMENT DES JOUEURS DANS LES POULES

4.8.1 PREMIER TOUR : les joueurs qualifiés sont placés dans les poules suivant leur classement licence (I-302 et III-302 des règlements sportifs fédéraux).

4.8.2 AUTRES TOURS : les joueurs qualifiés pour une division sont placés dans les poules selon les résultats du tour précédent (I-302 et III-302 des règlements sportifs fédéraux)

4.9 Déroulement des Parties

4.9.1 POULES ET TABLEAUX : Toutes les parties sont au meilleur des cinq manches

5 CATEGORIES

5.1 Les catégories sont au premier janvier 2026 :

19 ans et plus au 01 JANVIER 2026 SENIORS

JUNIORS Moins de 19 ans

CADETS Moins de 15 ans

MINIMES Moins de 13 ans

BENJAMINS Moins de 11 ans

POUSSINS Moins de 9 ans

6 Arbitrage :

6.1 Les joueurs doivent se faire pointer à la table du Juge-Arbitre dès leur arrivée dans la salle.

En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs arbitrent à la demande du Juge-arbitre ; ils sont notamment tenus avant de quitter la salle, de demander au Juge-arbitre s'il leur reste une partie à arbitrer (quelle que soit la catégorie) avant de pouvoir partir

6.2 ☒ Le non-respect de cette règle constitue un « défaut d'arbitrage » et entraîne la sanction suivante :

**Rétrogradation à la dernière place de la division et descente automatique.
Les défauts d'arbitrage sont mentionnés dans le rapport du Juge-Arbitre**

7 Retards :

7.1 Voir Règlement fédéral ART III 110.

8 Abandon

8.1 Voir Règlement fédéral III 109

8.2 QUALIFICATIONS DES JOUEURS POUR CHAQUE DIVISION DEPARTEMENTAL :

8.3 POUR LE PREMIER TOUR :

8.3.1 Pour chaque tableau :

Les joueurs sont qualifiés en fonction de leurs points CF de la saison précédente.

Pour chaque division le premier de chaque groupe lors de la dernière journée de la saison précédente est obligatoirement qualifié en division supérieure pour le 1^o tour de la saison suivante, s'il ne change pas de catégorie.

8.3.2 INTEGRATION DES JOUEURS SANS POINTS CF :

Les joueurs sont classés dans une liste en fonction de leurs points licence. En suivant cette liste, chaque joueur est placé derrière le joueur ayant plus de points licence que lui. Cependant, le nombre de joueurs ainsi placés est limité à 10% par division, soit 2 pour une division de 16 joueurs.

8.4 POUR TOUS LES AUTRES TOURS :

8.4.1 Les joueurs sont classés en fonction du résultat du tour précédent.

8.4.2 Pour les places non jouées, les joueurs sont départagés de la façon suivante :

Sur le total des points CF

Sur le dernier fichier des points mensuels diffusé par la fédération

Si l'égalité persiste par T A S

8.4.3 Intégration des nouveaux inscrits

Les joueurs sont classés en fonction de leurs points licence.

En suivant cette liste, on détermine pour chaque joueur le joueur ayant plus de points licence que lui. La place immédiatement derrière détermine sa division de référence.

Le joueur sera alors placé dans la division immédiatement inférieure.

Cependant, le nombre de joueurs ainsi placés est limité à 10% par division, soit 2 pour une division de 16 joueurs.

EXEMPLE : Si en fonction de ses points licence, la division de référence d'un joueur est la D1, alors, il débutera le CF en D2.

9 MONTEES EN DIVISION SUPERIEURE

9.1 CHAQUE TOUR EST QUALIFICATIF POUR LE TOUR SUIVANT

9.2 MONTEE EN REGIONALE :

9.2.1 Pour le tour 1 messieurs :

Le premier du tour 4 de PR de l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional s'il reste dans la même catégorie d'âge.

9.2.2 Pour les autres tours messieurs

Un quota de montants est fixé par la ligue AURA en fonction des inscrits de chaque Comité.

9.3 MONTEES ENTRE DIVISIONS DEPARTEMENTALES :

9.3.1 DIVISIONS SENIORS :

9.3.1.1 DE D1 VERS PR : Les 2 PREMIERS DE CHAQUE GROUPE DE 16

9.3.1.2 Pour les autres divisions avec 2 TABLEAUX DE 16 :

4 MONTANTS PAR TABLEAU DE 16

9.3.2 DIVISIONS JEUNES

4 Montants par groupe de 16 dans le cas d'un seul groupe, 2 MONTANTS par groupe dans le cas de 2 groupes

9.3.3 Dernière division dans toutes les catégories

- On applique le tableau suivant pour chaque groupe

| | | | |
|------------------------|-------|--------|---------|
| Joueurs de la division | 3 à 6 | 7 à 12 | 13 à 20 |
| Montants | 2 | 3 | 4 |

10 LES FORFAITS :

• ABSENCE JUSTIFIEE AVEC MAINTIEN DANS LA DIVISION :

Tout joueur qui ne peut participer à un tour du CF suite à un des cas énoncés ci-dessous sera maintenu, éventuellement en surnombre, dans la division pour laquelle il était qualifié (avec le même rang) s'il produit un justificatif au plus tard 72H après la compétition. Dans tous les cas, il doit prévenir de son absence dès qu'il en a connaissance :

Sélection par la FFTT, l'ETTU, l'ITTF ou Handisport et Sport Adapté,
 Convocation pour officier comme arbitre, juge-arbitre sur un tour national (si le tour régional n'est pas décalé du national),
 Convocation pour un voyage scolaire,
 Pour une féminine, pendant sa grossesse et son congé maternité,
 En cas d'obligation de service national universel,
 En cas de décès (parents, enfants, fratrie)
 En cas d'hospitalisation.

(Identique aux critères définis dans l'article 7 du Titre dans la partie CRITÉRIUM FÉDÉRAL des règlements sportifs AURA)

10.1 FORFAITS EXCUSES :

10.1.1 Une absence non signalée perturbe sportivement la compétition. Le respect des autres joueurs et des JA impose donc aux joueurs de

prévenir d'une absence **même tardivement**. Les JA peuvent alors être prévenus et en tenir compte dans la mesure du possible.

Conséquence d'une absence non signalée :

Retard du début de la compétition

Poule(s) de 3 joueurs non conforme(s) aux règlements fédéraux faussant les placements dans le tableau final et le classement.

10.1.2 Passé le délai du vendredi midi avant la compétition :

Tout forfait prévenu uniquement par un responsable de club par courrier électronique sera considéré comme excusé **que s'il est justifié par un document fourni sous 72 heures (certificat médical)**.

Sinon, il sera considéré non excusé.

10.2 FORFAITS NON EXCUSES :

10.2.1 Un joueur ne prévenant pas de son absence ou prévenant moins de 1h avant le début de la compétition sera exclu de la compétition. Il peut prévenir par mail ou appeler le JA. S'il veut réintégrer la compétition il pourra demander à son club de le réinscrire pour les tours restants, en s'acquittant financièrement d'une nouvelle inscription. Il sera considéré comme un nouvel inscrit sans points CF. Il commencera deux divisions en dessous de la division où il était qualifié avant son exclusion.

10.2.2 LES POINTS CF ANTERIEURS A L'EXCLUSION SERONT ANNULÉS

10.2.3 Une pénalité financière est appliquée au club (voir le tableau des tarifs). Une liste des pénalités est diffusée après chaque tour.

10.2.4 POUR LE DERNIER TOUR :

Tout joueur exclu au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante **qu'une division au-dessous** de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

CRITERIUM FEDERAL POUSSINES POUSSINS

1. Division :

- 1.1.** La division est nommée DERNIERE DIVISION BENJAMIN
- 1.2.** Elle est réservée EXCLUSIVEMENT aux catégories POUSSINE ET POUSSIN

2. MONTEE :

2.1. Si les deux premiers sont des GARCONS :

Deux choix possible :

CHOIX 1: Monter dans la division supérieure en BENJAMIN

CHOIX 2 : Rester dans la division dont ils sont issus.

2.2. Si une POUSSINE est parmi les deux premiers :

Elle aura le choix :

D'aller jouer en PN BENJAMINE

De rester dans la division dont elle est issue

3. TARIF :

L'inscription d'un(e) Poussin(e) dans ce tableau est fixée pour cette saison à 10,00 €.

Chapitre IV. Finales Individuelles

Règlement Sportif – FINALES INDIVIDUELLES

| RECAPITULATIF TECHNIQUE | |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| <u>CLUB ORGANISATEUR</u> | ST EGREVE |
| <u>DATE</u> | 31 JANVIER 01 FEVRIER 2026 |
| <u>DELEGUE</u> | Marie-Alix Bourbon |
| <u>INSCRIPTION</u> | UNIQUEMENT ESPACE MON CLUB |
| <u>LISTE DE QUALIFICATION</u> | ART 2 et suivant du présent règlement |
| <u>LISTE DE COMPETITION</u> | Art 2.4 du présent règlement |
| <u>MISE EN POULES</u> | Poules de 3 et 4 SERPENT AMENAGE |
| <u>MISE EN TABLEAU</u> | Art I305. 3 p 41 règlement fédéraux |

1. **Informations Générales**

1.1. Organisateur : USSE ST EGREVE GYMNASSE BALETAS RUE DES BRIEUX ST EGREVE

1.2. Date(s) : 31 JANVIER et 1^{er} FEVRIER 2026

1.3. Catégories concernées (âge, sexe, classement) :

1.4.

1.4.1. FINALES INDIVIDUELLES SENIORS

1.4.1.1. Dames : 12 PARTICIPANTES

1.4.1.2. Messieurs : 36 PARTICIPANTS

1.4.2. FINALES INDIVIDUELLES JEUNES

1.4.2.1. Dames : DE BENJAMINES à JUNIORS, 12 joueuses par tableau

1.4.2.2. Messieurs : DE POUSSINS à JUNIORS, 36 joueurs par tableau

1.5. Coefficient : 1,5

2. **Inscriptions Désistements Forfaits**

2.1. Modalités d'inscription (plateforme, envoi de documents, etc.) :

2.1.1. Les inscriptions se font uniquement sur ESPACE MON CLUB PAR LE CLUB DU PARTICIPANT.

2.2. Date limite d'inscription :

2.2.1. 22 JANVIER 2026 MINUIT

2.3. Frais d'inscription :

2.3.1. Voir Tarif des compétitions dans présent livret

2.4. Conditions d'acceptation (ordre d'inscription, classement, invitations) :

- 2.4.1. La liste d'inscription donne la priorité aux joueuses et joueurs ayant des points CRITERIUM FEDERAL, complété par les joueuses et joueurs en fonction des points classement. Au-delà de la limite des tableaux les joueuses et joueurs sont placés sur liste d'attente.
- 2.4.2.** Il sera proposé aux quatre premiers de la liste de compétition de chaque tableau de participer au tableau de la catégorie supérieure. **Les clubs des joueuses/joueurs concernés devront donner réponse à la diffusion des listes suite à la clôture des inscriptions et au plus tard le mercredi précédent la compétition.**
- 2.5. Tout joueur qualifié pour cette compétition a l'interdiction de participer à une autre épreuve organisée le même jour sous peine de sanction.**
- 2.6. Les modalités de désistement suite à une inscription devront se faire au plus tard LE JEUDI 12H00 précédent la compétition. Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.**
- 2.7. Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.**

3. Conditions de Participation

- 3.1. Licence obligatoire (type de licence exigé) :
- 3.1.1. Licence compétition. Les licences loisirs seront basculées automatiquement en licence compétition et facturées aux clubs.
- 3.2. Classement et éligibilité :
- 3.2.1. Pas de limite de classement
- 3.3. Autres obligations (certificat médical, autorisation parentale pour mineurs) :
- 3.3.1. Les licences doivent être en règle avec la certification médicale.
- 3.4. Possibilité de présenter en cas de licence SANS PRATIQUE SPORTIVE :
- 3.4.1. JOUEUSE OU JOUEUR MINEUR
- 3.4.1.1. Un certificat médical de moins de six mois.
- 3.4.2. JOUEUSE OU JOUEUR MAJEUR
- 3.4.2.1. Certificat médical de moins d'un an.
- 3.4.3. SEULE CES DEUX TYPES DE DOCUMENTS JOINT A LA LICENCE DONNERONT ACCES A LA COMPETITION.**

4. Format et Déroulement de la Compétition

- 4.1. Système de jeu (poules, élimination directe, tableau final, consolante) :
- 4.1.1. Poules de 3 ou 4 en fonction des inscrits (deux poules de 4 maximum).

- 4.1.2. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés dans le tableau à élimination directe.
- 4.1.3. A partir des quarts de finale, les parties de classement seront jouées pour déterminer les montants en échelon régional.
- 4.1.4. IL NE SERA PAS ORGANISE DE TABLEAU CONSOLANTE
- 4.2. Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches (Poules et Tableau)
- 4.3. Répartition des joueurs/têtes de série :
- 4.3.1. Pas de tête de série.
- 4.3.2. La liste de compétition sera classée par ordre décroissant de classement licence PH1
- 4.4. Placements des joueurs en tableau :
- 4.4.1. ART I.305.3 page 41 des règlements sportifs FFTT.
- 4.5. Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur la journée sans pause mérindienne.

5. Règlement Technique

- 5.1. Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).
- 5.2. Les balles sont fournies par les joueurs et conformément aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).
- 5.3. Une tenue réglementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, basquettes) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

6. Arbitrage

- 6.1. Juges-arbitres : Présence au minimum d'un juge-arbitre principal et d'un juge-arbitre adjoint
- 6.2. Arbitres :
Des arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.
Un joueur ayant perdu en tableaux ne pourra quitter la compétition sans avoir réalisé un arbitrage.

7. Récompenses

- 7.1. Les X premiers de chaque catégorie seront récompensés
- 7.2. Les podiums seront effectués en même temps à la fin de la compétition. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

8. Dispositions Particulières

- 8.1. En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.
- 8.2. Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.
- 8.3. Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

9. Annexes

- 9.1. Le présent règlement est établi conformément aux règlements sportifs de la FFTT 2025/2026.

Chapitre V. Critérium vétérans

Règlement Sportif – CRITERIUM VETERANS

| RECAPITULATIF TECHNIQUE | |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| <u>CLUB ORGANISATEUR</u> | GLOB TT |
| <u>DATE</u> | 11 novembre 2025 |
| <u>DELEGUE</u> | Stéphane Tronquit |
| <u>INSCRIPTION</u> | UNIQUEMENT ESPACE MON CLUB |
| <u>LISTE DE QUALIFICATION</u> | ART 2 et suivant du présent règlement |
| <u>LISTE DE COMPETITION</u> | |
| <u>MISE EN POULES</u> | Poules de 4 |
| <u>MISE EN TABLEAU</u> | Art I305. 3 p 41 règlement fédéraux |

1. Informations Générales

1.1. Organisateur : **GLOB TT – GYMNASE DU FAYARD – Passage du Fayard – OYEU**

1.2. Date(s) : 11 novembre 2025

1.3. Catégories concernées (âge, sexe, classement) :

Le critérium départemental vétéran est réservé aux joueuses et joueurs de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours et répartis selon les catégories suivantes (messieurs et dames) :

- Vétérans V40-V45, de 40 ans à 49 ans,
- Vétérans V50-V55, de 50 ans à 59 ans,
- Vétérans V60, de 60 ans à 65 ans,
- Vétérans V65, de 65 ans à 69 ans,
- Vétérans V70, de 70 ans à 75 ans,
- Vétérans V75, de 75 ans à 79 ans,
- Vétérans V80, 80 ans et plus.

1.4. Coefficient : **XX**

2. Inscriptions, désistements, forfaits

2.1. Modalités d'inscription :

2.1.1. Les inscriptions se font uniquement sur « ESPACE MON CLUB » par le club du participant.

2.2. Date limite d'inscription : 01 NOVEMBRE 2025 MINUIT

2.3. Frais d'inscription : Voir Tarif des compétitions dans présent livret

2.4. Conditions d'acceptation :

2.4.1. L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.

2.4.2. Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie, sauf si le nombre d'engagés messieurs et dames amène le Comité à regrouper des catégories.

2.5. Modalités de désistement :

2.5.1. Les désistements devront se faire au plus tard le samedi 12H00 précédent la compétition. Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

2.5.2. Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

3. Conditions de Participation

3.1. Licence obligatoire (type de licence exigé) :

3.1.1. Licence compétition. Les licences loisirs seront basculées automatiquement en licence compétition et facturées aux clubs.

3.2. Classement et éligibilité :

3.2.1. Pas de limite de classement

3.3. Possibilité de présenter en cas de licence SANS PRATIQUE SPORTIVE :

3.3.1. Certificat médical de moins d'un an.

4. Format et Déroulement de la Compétition

4.1. Système de jeu (poules, élimination directe, tableau final, consolante) :

4.1.1. Poules de 4 en fonction des inscrits.

4.1.2. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés dans le tableau à élimination directe.

4.1.3. Un classement sera mis en place pour attribuer les places 1 à 4 ou 1 à 8 en fonction du nombre de joueurs à qualifier.

- 4.2. Le responsable de l'épreuve peut décider de proposer aux joueurs non qualifiés une formule facultative de consolation. Les parties sont prises en compte pour le classement.
- 4.3. Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches (Poules et Tableau)
- 4.4. Répartition des joueurs/têtes de série :
 - 4.4.1. Pas de tête de série.
 - 4.4.2. La liste de compétition sera classée par ordre décroissant du dernier classement officiel
- 4.5. Placements des joueurs en tableau :
 - 4.5.1. ART I.305.3 page 41 des règlements sportifs FFTT.
- 4.6. Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur la matinée.

5. Règlement Technique

- 5.1. Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).
- 5.2. Les balles sont fournies par les joueurs et conformes aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).
- 5.3. Une tenue réglementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, bas-quettes) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

6. Arbitrage

- 6.1. Juges-arbitres : Présence au minimum d'un juge-arbitre principal et d'un juge-arbitre adjoint
- 6.2. Arbitres :
Des arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.
Un joueur ayant perdu en tableaux ne pourra quitter la compétition sans avoir réalisé un arbitrage.

7. Récompenses

- 7.1. Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés
- 7.2. Les podiums seront effectués en même temps à la fin de la compétition. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

9. Dispositions Particulières

- 9.1. En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.

- 9.2. Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.
- 9.3. Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

10. Annexes

- 10.1. Le présent règlement est établi conformément aux règlements sportifs de la FFTT 2025/2026.

Chapitre VI. Coupe vétérans

Règlement Sportif – COUPE VETERANS

| RECAPITULATIF TECHNIQUE | |
|-------------------------------|--|
| <u>CLUB ORGANISATEUR</u> | GLOB TT |
| <u>DATE</u> | 11 novembre 2025 |
| <u>DELEGUE</u> | Stéphane Tronquit |
| <u>INSCRIPTION</u> | UNIQUEMENT FICHIER EXCEL à renvoyer à contact@ttisere.com |
| <u>LISTE DE QUALIFICATION</u> | ART 2 et suivant du présent règlement |
| <u>LISTE DE COMPETITION</u> | Ordre par le dernier classement officiel |
| <u>MISE EN POULES</u> | NON |
| <u>MISE EN TABLEAU</u> | Art I305. 3 p 41 règlement fédéraux |

1. Informations Générales

1.1. Organisateur : **GLOB TT – GYMNASE DU FAYARD – Passage du Fayard – OYEU**

1.2. Date(s) : 11 novembre 2025

1.3. Catégories concernées (âge, sexe, classement) :

La Coupe vétérans est réservée aux joueuses et joueurs de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours et répartis selon les catégories suivantes :

- Tableau A : Vétérans V40-V45, de 40 ans à 49 ans,
- Tableau B : Vétérans V50-V55, de 50 ans à 59 ans,
- Tableau C : Vétérans V60-V65, de 60 ans à 69 ans,
- Tableau D : Vétérans V70-V75, de 70 ans à 79 ans,
- Tableau E : Vétérans V80, 80 ans et plus.

1.4. Coefficient : **XX**

2. Inscriptions, désistements, forfaits

2.1. Modalités d'inscription :

2.1.1. Les inscriptions se font uniquement via un tableau Excel fournit par le Comité et renvoyé à contact@ttisere.com

2.2. Date limite d'inscription : 01 NOVEMBRE 2025 MINUIT

- 2.3. Possibilité de s'inscrire le matin même de la compétition, impérativement avant le début du critérium vétérans
- 2.4. Frais d'inscription : Voir Tarif des compétitions dans présent livret
- 2.5. Conditions d'acceptation :
 - 2.5.1. Les associations engagent des équipes de deux joueurs minimum, quatre maximum.
 - 2.5.2. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.
 - 2.5.3. Une équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.
 - 2.5.4. Pour chaque association, une seule entente est possible par catégorie.
 - 2.5.5. Les équipes peuvent être composées de messieurs, de dames ou être mixtes.
 - 2.5.6. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent jouer dans le tableau A, les joueurs de plus de 60 ans peuvent jouer dans les tableaux A et B.
 - 2.5.7. L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.

2.6. Modalités de désistement :

- 2.6.1. Pour les inscriptions avant le 01 novembre 2025, les désistements devront se faire au plus tard le samedi 12H00 précédent la compétition. Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@tti-sere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.
- 2.6.2. Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

3. Conditions de Participation

- 3.1. Licence obligatoire (type de licence exigé) :
 - 3.1.1. Licence compétition. Les licences loisirs seront basculées automatiquement en licence compétition et facturées aux clubs.
- 3.2. Classement et éligibilité :
 - 3.2.1. Pas de limite de classement
- 3.3. Possibilité de présenter en cas de licence SANS PRATIQUE SPORTIVE :
 - 3.3.1. Certificat médical de moins d'un an.

4. Format et Déroulement de la Compétition

- 4.1. Système de jeu (poules, élimination directe, tableau final, consolante) :
 - 4.1.1. Tableau à élimination directe.
 - 4.1.2. Les rencontres opposent 2 équipes.
 - 4.1.3. Les rencontres ont lieu selon la formule de quatre simples et un double (article VI.202 des règlements fédéraux)
- 4.2. Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches (Poules et Tableau)
- 4.3. Répartition des joueurs/têtes de série :
 - 4.3.1. Pas de tête de série.
 - 4.3.2. Le placement dans le tableau se fait selon l'addition des points par ordre décroissant du dernier classement officiel de chaque joueurs composant l'équipe.
- 4.4. Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur l'après-midi, à la suite immédiate du critérium vétérans.

5. Règlement Technique

- 5.1. Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).
- 5.2. Les balles sont fournies par les joueurs et conformément aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).
- 5.3. Une tenue réglementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, basquettes) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

6. Arbitrage

- 6.1. Juges-arbitres : Présence au minimum d'un juge-arbitre principal et d'un juge-arbitre adjoint
- 6.2. Arbitres :
Des arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.

7. Récompenses

- 7.1. Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées

- 7.2. Les podiums seront effectués au fur et à mesure de la fin des tableaux. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

8. Dispositions Particulières

- 8.1. En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.
- 8.2. Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.
- 8.3. Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

9. Annexes

- 9.1. Le présent règlement est établi conformément aux règlements sportifs de la FFTT 2025/2026.

Chapitre VII. Finales par classement

Règlement Sportif – FINALES PAR CLASSEMENT

| RECAPITULATIF TECHNIQUE | |
|-------------------------------|--|
| <u>CLUB ORGANISATEUR</u> | CENTRE ISERE TT |
| <u>DATE</u> | 28 ET 29 MARS 2026 |
| <u>DELEGUE</u> | |
| <u>INSCRIPTION</u> | UNIQUEMENT ESPACE MON CLUB |
| <u>LISTE DE QUALIFICATION</u> | Par ordre de date sur espace mon club |
| <u>LISTE DE COMPETITION</u> | Ordre décroissant des points licence PHASE 2 |
| <u>MISE EN POULES</u> | Poules de 3 et 4 SERPENT AMENAGE |
| <u>MISE EN TABLEAU</u> | Art I305. 3 p 41 règlement fédéraux Les trois premiers des poules intègrent le tableau |

1. Informations Générales

- 1.1. Organisateur : CENTR' ISERE TENNIS DE TABLE
- 1.2. Date(s) : 28 et 29 mars 2026
- 1.3. **Lieu(x)** : GYMNAZ DU VERGERON MOIRANS (A vérifier)
- 1.4. **Catégories concernées** :

- 1.4.1. De SENIORS à BENJAMINS EN DAMES ET MESSIEURS
- 1.4.2. **LES POUSSINS NE PEUVENT PAS PARTICIPER**

1.5. TABLEAUX :

- 1.5.1. TOUS LES TABLEAUX FEMININS SONT QUILIFICATIFS POUR L'ECHELON REGIONAL

| TABLEAUX FEMININS | |
|-------------------|---|
| F5 | Joueuses classées 5 de 500 à 599 points |
| F7 | Joueuses classées 6 et 7 soit de 600 à 799 points |
| F9 | Joueuses classées 8 et 9 soit de 800 à 999 points |
| F12 | Joueuses classées 10 11 12 soit de 1000 à 1299 points |

1.5.2. SEULS LES TABLEAUX DE H8 à H15 SONT QUALIFICATIFS POUR L'ECHELON REGIONAL

| TABLEAUX MASCULINS | |
|--------------------|--|
| H6 | Joueurs Classés 5 et 6 de 500 à 699 points NON QUALIFICATIF ECHELON REGIONAL |
| H8 | Joueurs classés 5 6 7 8 soit de 500 à 899 points |
| H10 | Joueurs classés 9 et 10 soit de 900 à 1099 points |
| H12 | Joueurs classées 11 12 soit de 1100 à 1299 points |
| H15 | Joueurs classés 13 14 15 soit de 1300 à 1599 points |

1.5.3. ATTENTION : les joueurs 5 et 6 seront placés dans le H6

LE CLUB DOIT IMPERATIVEMENT PREVENIR LE COMITE UNIQUEMENT PAR MAIL
contact@ttisere.com si leurs joueurs 5 et 6 veulent jouer en H8. La double inscription est possible. Ils seront intégrés au H8 si leur classement le permet (36 joueurs selon points classements)

1.6. Nombre maximum de participants :

1.6.1. TABLEAUX FEMININS : Tous les tableaux dames sont limités à 12 joueuses

1.6.2. TABLEAUX MASCULINS

1.6.2.1. Tableaux H6 : 60 joueurs

1.6.2.2. TABLEAUX H8 H10 H12 H15 : 36 JOUEURS

1.7. Coefficient : 1,25

2. Inscriptions

2.1. Modalités d'inscription : UNIQUEMENT PAR LES CLUBS SUR ESPACE MON CLUB

2.1.1. ATTENTION : les joueurs 5 et 6 seront placés dans le H6

LE CLUB DOIT IMPERATIVEMENT PREVENIR LE COMITE UNIQUEMENT PAR MAIL
contact@ttisere.com si leurs joueurs 5 et 6 veulent jouer en H8. La double inscription est possible. Ils seront intégrés au H8 si leur classement le permet (36 joueurs selon points classements)

2.2. Les inscriptions sont prises dans l'ordre de la date figurant sur l'espace mon club. Quand la limite d'un tableau est atteinte, les autres joueurs sont placés sur liste d'attente. La confirmation se fera à la diffusion des listes après la clôture des forfaits. Tous les joueuses et joueurs des catégories SENIORS à BENJAMINS peuvent s'inscrire

2.3. Les poussins ne peuvent pas participer à la compétition

2.3.1. Date limite d'inscription : 19 MARS 2026 minuit

2.3.2. Frais d'inscription : Voir tableau tarif présent document

3. Conditions de Participation

3.1. Licence obligatoire (type de licence exigé) :

3.1.1. Licence compétition. Les licences loisirs seront basculées automatiquement en licence compétition et facturées aux clubs.

3.2. Classement et éligibilité :

3.2.1. Classement de 500 à 1299 pour les tableaux FEMININS

3.2.2. Classement de 500 à 1599 pour les tableaux masculins

3.3. Autres obligations (certificat médical, autorisation parentale pour mineurs) :

3.3.1. Les licences doivent être en règle avec la certification médicale.

3.4. Possibilité de présenter en cas de licence SANS PRATIQUE SPORTIVE:

3.4.1. JOUEUSE OU JOUEUR MINEUR

3.4.1.1. Un certificat médical de moins de six mois.

3.4.2. JOUEUSE OU JOUEUR MAJEUR

3.4.2.1. Certificat médical de moins d'un an.

3.4.3. SEULE CES DEUX TYPES DE DOCUMENTS JOINT A LA LICENCE DONNERONT ACCES A LA COMPETITION.

4. Format et Déroulement de la Compétition

4.1. Système de jeu (poules, élimination directe, tableau final, consolante) :

4.1.1. Poules de 3 ou 4 en fonction des inscrits (deux poules de 4 maximum).

4.1.2. Les TROIS PREMIERS de chaque poule sont qualifiés dans le tableau à élimination directe.

4.1.3. A partir des quarts de finale, les parties de classement seront jouées pour déterminer les montants en échelon régional.

4.1.4. IL NE SERA PAS ORGANISE DE TABLEAU CONSOLANTE

4.1.5. Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches (Poules et Tableau)

4.1.6. Répartition des joueurs/têtes de série :

4.1.6.1. Pas de tête de série.

4.1.6.2. La liste de compétition sera classée par ordre décroissant de classement licence PH2

4.1.7. Placements des joueurs en tableau :

4.1.7.1. ART I.305.3 page 41 des règlements sportifs FFTT.

4.1.8. Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur la journée sans pause méridienne.

5. Règlement Technique

- 5.1. Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).
- 5.2. Les balles sont fournies par les joueurs et conformément aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).
- 5.3. Une tenue réglementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, bas-quettes) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).
- 5.4. Une tenue réglementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, bas-quettes) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

6. Arbitrage

- 6.1. Juges-arbitres : Présence au minimum d'un juge-arbitre principal et d'un juge-arbitre adjoint
- 6.2. Arbitres : Des arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.
- 6.3. Un joueur ayant perdu en tableaux ne pourra quitter la compétition sans avoir réalisé un arbitrage

7. Récompenses

- 7.1. Les X premiers de chaque catégorie seront récompensés
- 7.2. Les podiums seront effectués en même temps à la fin de la compétition. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

8. Dispositions Particulières

- 8.1. En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.
- 8.2. Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.
- 8.3. Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

9. Annexes

- 9.1. Le présent règlement est établi conformément aux règlements sportifs de la FFTT 2025/2026.

Règlement Sportif – OPEN 5-6

| RECAPITULATIF TECHNIQUE | |
|-------------------------|---|
| CLUB ORGANISATEUR | Open Sept 25 Morestel Open Juin 26 US St Egreve |
| Dates | 20 21 SEPT 2025 27 28 JUIN 2026 Samedi : T6 et T Benjamin Dimanche : T5 et T7 |
| DELEGUE | SEPT. : JP Malbo – JUIN : MA Bourbon |
| Liste qualification | Points licence de la phase strictement inférieure à 700 points SEPT : Licence PH1 JUIN Licence PH2 |
| Liste de compétition | Ordre décroissant des points licence |
| Mise en poule | Poules de 4 (3 poules de 3 MAXI-MUM) Les 3 premiers dans le tableau final Les Quatrièmes et les perdants du premier tour du tableau vainqueur dans un tableau de classement à élimination directe |
| Mise en tableau | ART 305.4 règlements fédéraux. L'ordre de valeur pour la mise en tableau final se fait selon le résultats de poules. |

1. Inscriptions

- 1.1.** Les inscriptions se font UNIQUEMENT sur L'ESPACE MONCLUB PAR LES CLUBS. LES JOUEURS SONT QUALIFIES EN FONCTION DE LA DATE D'INSCRIPTION ; Au-delà du nombre de joueurs par tableau défini à l'art 2.3, les joueurs sont placés sur liste d'attente.
- 1.2.** Les listes définitives des qualifiés sont publiés après la date limite des forfaits.
- 1.3.** Date limite d'inscription :
 - 1.3.1.** Tour 1 : 11/09/2025
 - 1.3.2.** Tour 2 : 18/06/2026
 - 1.3.3.** Frais d'inscription : 5€

2. Conditions de Participation

- 2.1. La compétition est mixte. Chaque participant devra posséder une licence compétition. Tout licencié loisirs souhaitant s'inscrire verra sa licence transformée en compétition.
- 2.2. La compétition est ouverte :
 - 2.2.1. DE MINIMES A SENIORS POUR LES TABLEAUX
T5 T6 T7
 - 2.2.2. AUX POUSSINS ET BENJAMINS POUR LE TABLEAU BENJAMIN
- 2.3. Nombre de participants par tableau**
 - 2.3.1. T5 : 60 joueurs**
 - 2.3.2. T6 : 36 joueurs**
 - 2.3.3. T7 : 36 joueurs**
 - 2.3.4. T BENJAMINS POUSSINS 5 6 7 : 60 joueurs.**

2.4. Cette compétition n'est pas qualificative pour un autre niveau

3. FORFAITS

3.1. Les modalités de désistement seront rappelées avec la convocation.

Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur désistement conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

4. ORGANISATION SPORTIVE :

4.1. La compétition se déroule intégralement au meilleur des 5 manches.

4.2. En s'inscrivant à la compétition, les joueurs joueront la totalité de la compétition : tableau de classement inclus.

4.3. CLASSEMENTS PRIS EN COMPTE

4.3.1. OPEN DE SEPTEMBRE : Points licence de la phase1

4.3.2. OPEN DE JUIN : Points licence PH2

4.3.3. Les joueurs ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement

CEPENDANT EN CAS DE FAIBLE PARTICIPATION DANS UN TABLEAU, LE COMITE SE RESERVE LE DROIT DE LE REGROUPER AVEC LE TABLEAU LE PLUS PROCHE

4.3.4. Les résultats sont pris en compte pour le classement FFTT

Chapitre IX. Challenge Claude PIAU

Règlement Sportif – Challenge Claude Piau

| Récapitulatif Technique | |
|-------------------------|---|
| Club Organisateur | TT ST JEANNAIS |
| Date | |
| Responsable | 18 JANVIER 2026 |
| Délégué | Emilie Tronquit |
| Liste de qualification | |
| Liste de compétition | Sur inscription des clubs |
| Mise en poules | Sur points mensuels de la dernière liste diffusée par la FFTT précédant la date de la compétition |
| Mise en tableau | Serpent Aménagé I302 TITRE1 des règlements fédéraux ART I305.4 TITRE1 règlements fédéraux. T E D L'ordre de valeur est le résultat des poules |

1. Informations Générales :

- 1.1. Compétition organisée par la commission sportive du comité de l'Isère
- 1.2. CETTE COMPETITION EST QUALIFICATIVE POUR L'ECHELON REGIONAL
- 1.3. Date(s) : 18 JANVIER 2026
- 1.4. Lieu(x) :ST Jean de Bournay
- 1.5. Catégories concernées : De SENIORS à BENJAMINS en GARCONS et en FILLES
- 1.6. Nombre maximum de participants : 16 équipes
- 1.7. Coefficient :0,75

2. Inscriptions

2.1. Modalités d'inscription :

2.1.1. La participation à l'épreuve départementale se fait sur inscription des clubs.

Les inscriptions sont effectuées à l'aide d'un bordereau d'inscription à retourner à contact@ttisere.com avant la date butoir fixée par le comité.

Plusieurs équipes par club sont autorisées.

2.1.2. Date limite d'inscription : Le JEUDI 08 JANVIER 2026

2.2. COMPOSITION DES EQUIPES :

2.2.1. Pour être complète une équipe est composée de 8 joueurs et joueuses, et de

1 arbitre diplômé(e) ou en cours de formation.

2.2.2. Les équipes peuvent être incomplètes mais une équipe comportant moins de 6 joueurs et joueuses ne sera pas admise à participer.

2.2.3. Chaque participant et participante ne peut s'engager que dans un seul tableau. Les 5 premiers tableaux sont mixtes.

2.2.4. Une joueuse qui s'engage dans un tableau mixte ne pourra pas prendre part à un tableau féminin.

2.2.5. Pour chaque catégorie jeune, une inscription peut être prise dans le tableau de la catégorie immédiatement supérieure.

2.2.6. Une équipe peut comporter au maximum un(e) muté(e) et au maximum une étrangère (un étranger).

2.2.7. Leurs points ne sont comptabilisés que dans le classement général.

2.3. TABLEAUX :

2.3.1. TABLEAUX MIXTES

SENIORS MESSIEURS OU DAMES

JUNIORS GARCONS FILLES

CADETS CADETTE

MINIMES GARCONS FILLES

BENJAMINS BENJAMINES

2.3.2. TABLEAUX FEMININS

SENIORS DAMES

JUNIORS FILLES OU CADETTE

MINIMES FILLES OU BENJAMINES

3. Conditions de Participation :

- 3.1.** Tous les membres de l'équipe sont licenciés compétition. L'inscription avec une licence loisir est possible. Elle sera transformée en licence compétition avec les frais qui en découlent.

4. Remplacement d'un joueur absent :

- 4.1.** Dans toutes les catégories, tout joueur absent peut être remplacé par un joueur de la même catégorie. Son nombre de points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé.

5. Organisation sportive :

- 5.1.** Les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points. L'épreuve se déroule par poules de 3, puis un tableau est organisé pour établir un classement intégral dans chaque catégorie.

- 5.2.** Dans toutes les catégories, les poules sont établies par ordre décroissant du nombre de points classement indiqués lors de la dernière situation mensuelle précédant la date de l'épreuve transmis par la FFTT. La règle de composition des poules est établie suivant la méthode du serpent aménagé.

5.3. CONSEILLEUR :

- 5.3.1. Un seul conseilleur par joueur (ART 3 5 1 des règles du jeu).**

6. ARBITRAGE :

- 6.1.** Les associations qui participent à l'épreuve ont l'obligation de fournir un arbitre diplômé (ou en cours de formation) qui officie durant toute la compétition. Chaque club concerné communique le nom de son arbitre selon les instructions de la circulaire d'inscription. En cas de défaut d'arbitre, l'équipe est sanctionnée de 3 points de pénalité et l'un des membres joueurs sera désigné pour officier.

7. Récompenses

- 7.1. Récompense individuelle pour les 3 premiers ou premières de chaque tableau.**
- 7.2. Challenge général des 8 tableaux : trophées aux trois meilleurs clubs**
- 7.3. Challenge des clubs formateurs : classement sur les 4 catégories suivantes : benjamins, minimes garçons, cadets garçons et benjamines/minimes filles. Trophée aux quatre meilleurs clubs.**

8. Annexes :

- 8.1. Nombres de points marqués pour 12 équipes engagées :**

| | | | |
|------------|------------------|------------|-----------------|
| 1ER | 12points | 7è | 6points |
| 2è | 11 points | 8è | 5points |
| 3è | 10 points | 9è | 4 points |
| 4è | 9 points | 10è | 3 points |
| 5è | 8 points | 11è | 2 points |
| 6è | 7 points | 12è | 1 point |

Les équipes totalisent des points-résultats, et sont classées dans l'ordre décroissant des totaux obtenus.

Une équipe complète (8 joueurs et 1 arbitre diplômé) rapporte 3 points de bonus.

En cas d'égalité entre des équipes, elles sont départagées de la façon suivante :

1. L'équipe complète avec ses 8 représentants et son arbitre de club officiel.
2. L'équipe qui a le plus de 1ère place.
3. L'équipe qui a le plus de 2ème place.
4. L'équipe qui a le plus de 3ème place,
5. etc.

L'équipe vainqueur du challenge départemental est qualifiée pour l'échelon

Chapitre X. Interclubs

Règlement Sportif – INTERCLUBS

| RECAPITULATIF TECHNIQUE | |
|-------------------------------|---|
| <u>CLUB ORGANISATEUR</u> | VARCES (qualification sud Isère) manque qualification nord Isère et finale |
| <u>DATE</u> | Dimanche 31 mai 2026 (qualification) et Samedi 13 juin 2026 (finale) |
| <u>DELEGUE</u> | Laurent GACHASSIN et |
| <u>INSCRIPTION</u> | par fiche dédiée |
| <u>LISTE DE QUALIFICATION</u> | Addition des points des 3 joueurs ou joueuses (loisirs et compétition sans parties comptés à 450 points). 4 têtes de série par tableau qui ne font que les finales (Situation classement mensuel de mai 2026 pour les deux tours) |
| <u>LISTE DE COMPETITION</u> | Refaite par tour sur la bases des joueurs et joueuses présents. |
| <u>MISE EN POULES</u> | NON |
| <u>MISE EN TABLEAU</u> | Tableau en classement intégral – Pour les finales 4 TS + 12 qualifiés par tableaux |

1. Informations Générales

1.1. Organisateur : VARCES (qualification sud Isère) manque qualification nord Isère et finale

1.2. Date(s) : Dimanche 31 mai 2026 (journée qualification) et Samedi 13 juin 2026 (journée finale)

1.3. Lieu(x) :

1.4. Catégories concernées :

1.4.1. 2 tableaux : POUSSINS/BENJAMINS et MINIMES/CADETS, MIXITÉ AUTORISÉE

1.4.2. PAS DE JUNIORS

1.5. TABLEAUX :

1.6. Nombre maximum d'équipes par tableau : Pour les finales, tableau de 16 avec classement intégral dont 4 têtes de série

1.7. Coefficient : 0,5

2. Inscriptions

2.1. Modalités d'inscription : Fiche d'inscription dédiée

2.2. Les juniors ne peuvent pas participer à la compétition

2.2.1. Date limite d'inscription : 15 jours avant le tour préliminaire pour toutes les équipes y compris les têtes de série (Jour exact précisé sur fiche d'inscription)

2.2.2. Frais d'inscription : Voir tableau tarif présent document

3. Conditions de Participation

3.1. Licence obligatoire (type de licence exigé) : compétition ou loisirs

3.1.1. Licence compétition. Les licences loisirs seront basculées automatiquement en licence compétition et facturées aux clubs.

3.2. Classement et éligibilité : Néant

3.3. Autres obligations (certificat médical, autorisation parentale pour mineurs) :

3.3.1. Les licences doivent être en règle avec la certification médicale.

3.4. Possibilité de présenter en cas de licence SANS PRATIQUE SPORTIVE:

3.4.1. JOUEUSE OU JOUEUR MINEUR

3.4.1.1. Un certificat médical de moins de six mois.

3.4.2. SEULE CES DEUX TYPES DE DOCUMENTS JOINTS A LA LICENCE DONNERONT ACCES A LA COMPETITION.

4. Format et Déroulement de la Compétition

4.1. Système de jeu **pour la journée finale** (poules, élimination directe, tableau final, consolante) :

4.1.1. **Poules** : Néant

4.1.2. **Tableau** : Tableau de 16 maximal en classement intégral – Pour les finales 4 têtes de séries + 12 qualifiés par tableaux

4.1.3. Format des rencontres et des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches. Une rencontre entre deux équipes est constituées de 5 parties dans l'ordre suivant, sans score acquis Sur une ou deux :

A - Y ; B - X ; Double BC - YZ ; A - X ; C - Z

4.1.4. Répartition des équipes/têtes de série : Addition des points des 3 joueurs ou joueuses présents (loisirs et compétition sans parties comptés à 450 points). (Situation classement mensuel de mai 2026 pour les deux tours)

4.1.5. Placements des équipes en tableau : Par tirage au sort à partir de la liste de compétition selon la méthode décrite dans l'article I.304.2 des règlements fédéraux :

- Si le tableau comporte des têtes de série, elles sont placées dans le tableau de la façon suivante :

- la tête de série n°1 à la place 1 ;
- la tête de série n°2 à la place 2 ;
- les deux suivantes par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
- les quatre suivantes par tirage au sort pour les places 5 à 8 ;
- les huit suivante par tirage au sort pour les places 9 à 16 ;

4.1.6. Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur la journée sans pause méridienne.

4.2. **Pour le tour préliminaire** la formule peut être adaptée selon le nombre d'équipes, le format d'une rencontre restant identique à l'article 4.1.3

5. Récompenses

- 5.1. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés
- 5.2. Les podiums seront effectués en même temps à la fin de la compétition. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

6. Dispositions Particulières

- 6.1. En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.
- 6.2. Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.
- 6.3. Les équipes inscrites ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

7. Annexes

Le présent règlement est établi conformément aux règlements sportifs de la FFTT 2025

Chapitre XI. Coupe Mixte

Règlement Sportif – COUPE MIXTE

| RECAPITULATIF TECHNIQUE | |
|-------------------------|---|
| CLUB ORGANISATEUR | Qualifications: TT GRESIVAUDAN FINALES:SEYSSINS |
| Dates | Qualification : 06 décembre 2025 Finales : 08 mars 2026 |
| RESPONSABLE | de Hauteclocque Donatien |
| Délégué | |
| Inscriptions | Mail à contact@ttisere.com |

1. Informations Générales

1.1. Organisateurs :

1.1.1. TT GRESIVAUDAN pour le tour de décembre

1.1.2. SEYSSINS pour le tour de Mars 2026

1.2. Dates :

1.2.1. 06 décembre 2025

1.2.2. 08 mars 2026

1.3. Lieux :

1.3.1. Le Touvet Rue de la Montagne

1.3.2. Seyssins, 40 rue Louis Armand

1.4. Coefficient : 0,5

2. Inscriptions

2.1. Par mail au comité contact@ttisere.com

2.2. Date limite d'inscription : ATTENTION La date limite vaut pour l'ensemble de la compétition à savoir le tour de DECEMBRE ET LE TOUR DE MARS

DATE LIMITE JEUDI 27 NOVEMBRE 2025. Date et heure du mail faisant foi.

2.3. L'inscription à la compétition est de 10,00 € / équipe

3. Conditions de Participation

3.1. Licences : Pour participer, une licence compétition est exigée pour les participants masculins.

Pour les féminines licence compétition sauf pour les participantes au niveau DE-COUVERTE. (Art 4133 du présent règlement).

3.2. Les participants (es) doivent être en règle avec la certification médicale.

3.3. FORFAITS :

Les forfaits non excusés seront facturés aux clubs 50 euros par équipe. Pour les excuses, les motifs valables sont identiques au critérium fédéral départemental.

4. Format et Déroulement de la Compétition

4.1. Une équipe est composée d'une joueuse et d'un joueur.

- 4.1.1.** Cette équipe est constituée pour l'ensemble de la compétition. Aucun des membres de l'équipe ne peut être remplacé.
- 4.1.2.** Un des membres de l'équipe peut appartenir à un autre club (ENTENTE) si son club participe avec une autre équipe.
- 4.1.3.** Les équipes sont réparties en DEUX NIVEAUX :
- 4.1.3.1. DECOUVERTE : L'additions du classement des licenciés(ées) inférieur à 1500 points
 - 4.1.3.2. COMPETITION : L'additions du classement des licenciés(ées) supérieur à 1499 points
 - 4.1.3.3. Les participants(es) doivent être licenciés(es) COMPETITION sauf pour les féminines qui participe au niveau DECOUVERTE qui peuvent posséder une licence LOISIR.

4.2. Ordre du Jeu

- 4.2.1.** L'ordre des parties est le suivant

- A : Double mixte.
- B : Simple Dames
- C : Simple Messieurs.

- 4.2.2.** La partie se joue en 3MANCHES, TROIS ZERO ou DEUX UN (3 0 ou 2 1). Dans la troisième manche, changement de coté à 5 points marqués.

- 4.2.3.** Les rencontres vont à leur terme, l'équipe marquant 5 manches sera déclarée vainqueur.

4.2.4. CONDITIONS DE JEU :

- 4.2.4.1. Un seul temps mort par partie par joueur ou paire
- 4.2.4.2. Sanctions : Afin de favoriser le fair play, les cartons sont cumulables à l'intérieure d'une même rencontre. Si plusieurs rencontres, ils sont remis à zéro entre chacune d'elles.

5. Déroulement de l'épreuve :

- 5.1.** Le déroulement de l'ordre des rencontres sera fait sous le format de la ronde suisse, ce qui permettra aux équipes de jouer des adversaires ayant le même nombre de victoire ou défaite qu'eux à une unité près.
- 5.2.** Les rencontres seront gérées avec GIRPE par un JA officiel du club accueillant et un arbitrage partagé entre les équipes (arbitres officiels ou joueurs).
- 5.3.** Les performances sont comptabilisées pour le classement individuel fédéral (sauf ceux opposant une féminine qui n'aura qu'une licence LOISIR NIVEAU DECOUVERTE).

6. TABLES et JA

- 6.1.** **Le comité prend en charge les tables mises à disposition par le club lors des deux journées de compétition, ainsi que les juges arbitres.**

7. Récompenses :

- 7.1. Les équipes participant à la journée finale, doivent apporter un cadeau à offrir à une autre équipe d'une valeur comprise entre 15 et 30 euros (tee shirt du club, bon d'achat chez un partenaire du club ou tout autre objet pour deux, de cette valeur).**
- 7.2. L'équipe vainqueur de chaque niveau de la coupe mixte sera récompensée.**

Chapitre XII. MATCH'PING ROGER BROSSARD

Règlement Sportif – Match'Ping Roger Brossard

1. Informations Générales :

1.1. Tableau des dates lieux horaires de la compétition

| | 1 ^{er} TOUR | 2 ^{ème} TOUR | 3 ^{ème} TOUR | FINALE | |
|--------------|----------------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|
| DATES | 16/11/25 | 11/01/26 | 22/03/26 | 23/05/26 | |
| HORAIRES | 9h-12h | 9h-12h | 9h-12h | 10h-16h | |
| LIEUX | | | | | SAINT JEANNAIS |
| SUD ISERE 1 | LA TRONCHE | LA TRONCHE | LA TRONCHE | | |
| | URIAGE | URIAGE | URIAGE | | |
| SUD ISERE 2 | GBTT FROGES | GBTT FROGES | GBTT FROGES | | |
| | TTG LE TOUVET | Pas d'organisateur | TTG LE TOUVET | | |
| CENTRE ISERE | CROSSEY | CROSSEY | CROSSEY | | |
| | CENTR'ISERE | CENTR'ISERE | CENTR'ISERE | | |
| NORD ISERE | LA VERPILLERE | VAULX MILIEU | VAULX MILIEU | | |
| | MORESTEL | MORESTEL | MORESTEL | | |

1.2. Coefficient : 0,5

2. Inscriptions :

- 2.1. Les inscriptions pour les 3 tours préliminaires se font en début de saison.
- 2.2. Toutefois, il est possible d'inscrire de nouveaux joueurs au 2^e tour et 3^e tour
- 2.3. Les inscriptions se font par les clubs uniquement sur ESPACE MON CLUB
- 2.4. Coût de l'inscription : voir tableau des tarifs. Ce coût est pour l'ensemble de la compétition : les tours préliminaires et la journée FINALE.

3. Conditions de Participation :

3.1. Licence : Loisir ou compétition pour tous les participants

3.2. CATEGORIES :

- 3.2.1. Poussins Poussines sans limite de points au 01 JUILLET 2025
- 3.2.2. Benjamins Benjamines 530 points Maximum au 01 juillet 2025
- 3.2.3. Minimes Garçons et filles 500 points maximum au 01 juillet 2025
- 3.2.4. Cadets Cadettes 500 points maximum au 01 juillet 2025

4. Format et Déroulement de la Compétition :

4.1. Cette compétition se déroule par secteur géographique le dimanche sous la forme d'une montée-descente de 9h à 12h. Le but étant de faire découvrir la compétition aux jeunes joueurs et de permettre aux jeunes débutants ou de faible niveau de pouvoir jouer plus afin de progresser, notamment les poussins qui ont peu de compétitions

4.1.1. Il y aura 2 gymnases par secteur

4.1.1.1. Un gymnase accueille les catégories PG – PF – BG – BF

4.1.1.2. Un gymnase accueille les catégories MG MF CG CF

5. JOURNEE FINALE

5.1. Les 24 meilleurs de chaque catégorie au prorata des quatre secteurs (**HUIT GYMNASES** sont qualifiés).

5.2. Les listes pour la journée finale dans chaque catégorie sont préparées par le D T D

5.3. Déroulement de la journée finale :

5.3.1. Dans chaque catégorie, la compétition se déroule sous forme de 8 poules de trois joueurs puis tableau classement intégral de 24 joueurs

6. Récompenses :

6.1. Les meilleurs de chaque secteur seront récompensés à chaque tour.

Règlement Sportif – MASTER U10

1. Informations Générales

- 1.1. Organisateur : St Jean de Bournay
Dimanche 07 décembre 2025
- 1.2. Horaires : Pointage 09H15 – Début 10H00 – Fin 16H30 podiums compris

2. Inscriptions

- 2.1. Les inscriptions se font uniquement par les clubs sur espace mon club
- 2.2. La limite des inscriptions est fixée au 26 NOVEMBRE 23h59
- 2.3. Frais d'inscriptions : se référer au coût indiqué dans le tableau des tarifs page 7 du livret du comité
- 2.4. Une convocation sera adressée par e mail à tous les clubs

3. Conditions de Participation

- 3.1. Les licences peuvent être loisir ou compétition et validées médicalement
- 3.2. La compétition est ouverte aux filles et aux garçons qui seront classés séparément et par année d'âge.
- 3.3. Elle est ouverte aux poussins et benjamins première année.
- 3.4. Les désistements doivent parvenir à contact@ttisere.com le vendredi précédent la compétition avant 20h00.

4. Format et Déroulement de la Compétition

4.1. La formule est la suivante :

- 2 heures de montée-descente de 10h à 12h.
A 12 heures un classement par catégorie est établi.
- 4.2. Les huit premiers de chaque catégorie (garçons et filles) sont qualifiés pour disputer un tournoi dans leur année d'âge selon la formule suivante :
Deux poules de quatre puis un tableau à classement intégral.
- 4.3. Des podiums seront organisés dans les catégories suivantes à l'issue de la compétition :

| • Filles | • Garçons |
|------------------------------|-----------------------------|
| Nées en 2016 | Nés en 2016 |
| Nées en 2017 | Nés en 2017 |
| Nées en 2018 | Nés en 2018 |
| Nées en 2019 et après | Nés en 2019 et après |

4.4.

5. Qualification autre compétition

- 5.1. Le master U10 est qualificatif pour le TOP détection régional Auvergne Rhône Alpes dans chaque catégorie.
- 5.2. Cette compétition se déroulera le 17 janvier 2026 à la Roche sur Foron
- 5.3. Le premier de chaque catégorie sera automatiquement qualifié.
- 5.4. En fonction des places, la ligue pourra qualifier un ou plusieurs jeunes supplémentaires dans chaque catégorie.

Chapitre XIV. CHAMPIONNAT LOISIR

Règlement Sportif – CHAMPIONNAT LOISIR

| RECAPITULATIF TECHNIQUE | |
|--------------------------|---|
| <u>CLUB ORGANISATEUR</u> | Dans les clubs participants |
| <u>DATE</u> | Dates butoirs transmises par le délégué aux équipes inscrites |
| <u>DELEGUE</u> | Alain Bourdariat - 06 60 14 07 39 - |
| <u>INSCRIPTION</u> | Uniquement par fichier excel à renvoyer à contact@ttisere.com |

CE CHAMPIONNAT EST TOTALEMENT DECONNECTE
DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1. Informations Générales

1.1. Organisateur : Dans les clubs participants

1.2. Date(s) : Selon les dates butoirs fournit en début de chaque phase

1.3. Catégories concernées (âge, sexe, classement) :

Le championnat loisirs est ouvert aux licenciés compétition et loisir des clubs affiliés à la FFTT. Il est totalement déconnecté du championnat par équipe.

1.3.1. Sont autorisés uniquement les joueurs et joueuses des catégories cadets à vétérans, hommes et femmes.

1.3.2. La mixité est autorisée dans les équipes. De même, des joueurs de catégories différentes peuvent être mélangés.

2. Inscriptions, désistements, forfaits

2.1. Modalités d'inscription :

2.1.1. Les inscriptions se font uniquement via un tableau Excel fournit par le Comité et renvoyé à contact@ttisere.com

2.2. Date limite d'inscription : Avant le 20 OCTOBRE 2025 pour un démarrage au 15 novembre 2025

2.3. Possibilité d'inscrire plusieurs équipes par club (pas de limite en nombre)

2.4. Frais d'inscription : Voir Tarif des compétitions dans présent livret

2.5. Conditions d'acceptation :

- 2.5.1. Les associations engagent des équipes de trois joueurs minimum.
- 2.5.2. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe sur une même journée.

3. Conditions de Participation

3.1. Licence obligatoire (type de licence exigé) :

- 3.1.1. Licence compétition ou loisir.

3.2. Classement et éligibilité :

- 3.2.1. Les participant(e)s ne doivent pas dépasser **799** points classement.

3.3. Possibilité de présenter en cas de licence SANS PRATIQUE SPORTIVE :

- 3.3.1. Certificat médical de moins d'un an.

4. Format et Déroulement de la Compétition

4.1. Système de jeu (poules, élimination directe, tableau final, consolante) :

- 4.1.1. La formule sera faite en fonction du nombre d'équipes inscrites mais sera basée sur le principe d'une phase de poules (phase 1) et d'une phase de barages (phase 2) afin de déterminer l'équipe championne de l'Isère
- 4.1.2. Les poules seront, dans la mesure du possible, géographiques. Elles seront composées de 4 à 8 équipes (selon les inscrits).
- 4.1.3. Les rencontres de chaque journée opposent 2 équipes selon la formule 3 simples * 3 + 1 double soit 10 parties

4.1.4. Les rencontres se déroulent en semaine le soir à partir de 18h sur 2 ou 3 tables. Les dates sont des dates butoirs qui seront communiquées avec les poules. Durée de la rencontre sur 3 tables : 1h ; sur 2 tables 1h40. Les 2 capitaines se mettent d'accord pour le jour et l'heure de la rencontre.

4.1.5. Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches

4.1.6. **Le club recevant devra envoyer la feuille de rencontre (scannée) au comité par mail à contact@ttisere.com dès la rencontre terminée !**

5. Règlement Technique

5.1. Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).

- 5.2. Les balles sont fournies par les joueurs et conforment aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).
- 5.3. Une tenue réglementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, baskets – Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

6. Récompenses

- 6.1. La première équipe à l'issue de la phase 2 sera récompensée lors d'une soirée festive de fin de saison.

7. Dispositions Particulières

Ce championnat est convivial. **Le club qui reçoit organise le casse-croûte de fin de rencontre.**

Chapitre XV. Arbitrage et juge-arbitrage

Responsable : Nathalie PARAVY (CDA)

Titre I Orientations générales

Article 1 – Bilan 2024-2025

Arbitres en activité en fin de saison 2024/2025 :

| Arbitre s | AC | ART | AR | AN | AI |
|--------------|-----|-----|---------|-----|-----|
| actifs | 13 | 1 | 255 | 4 | 1 |
| JA | JA1 | JA2 | JA 3 | JAN | JAI |
| actifs | 159 | 17 | 10 | 1 | 0 |

Article 2 – Programme de formation :

Il est possible d'organiser des sessions théoriques d'AR et de JA1 dans les clubs, à la demande. Il faut pour cela 5 candidats au minimum et la mise à disposition d'une salle type « salle de cours » avec possibilité de projeter avec vidéo-projecteur.

Afin que la journée se déroule en toute convivialité, il est d'usage de réserver un bon accueil aux stagiaires et formateurs en offrant café, boissons, de quoi grignoter etc.

Contactez le Comité à contact@ttisere.com si vous êtes intéressés pour organiser une session de formation théorique dans votre club.

| Formation continue | Formations |
|--|------------------------|
| AR JA1 – 10 septembre 2025 | AR – 30 Novembre 2025 |
| JA2/JA3 – 10 octobre 2025 (présentiel) 31 octobre 2025 (distanciel) | JA1 – 14 décembre 2025 |

Passage de pratiques ARs et JA1s les 20 et 21 juin 2026 pour les titres et barrages départementaux à St Romain de Jalionas

D'autres dates pourront être proposées en cours de saison

Les demandes d'inscription aux examens se font par mail à contact@ttisere.com

Titre II Obligation de juge-arbitrage

Les rencontres du **championnat par équipes** doivent être dirigées par un **JA1 en activité**. Dans le cas contraire, une pénalité financière sera appliquée au club recevant pour les divisions PR et D1. La désignation du JA1 et la tenue de la feuille de rencontre sont de la responsabilité du club recevant.

Article 1 – En Pré-régionale :

Les clubs jouant à domicile doivent fournir un JA1 actif, joueur ou non.

Un JA1 joueur a la possibilité de juge-arbitrer la rencontre à laquelle il participe.

Un JA1 non-joueur a la possibilité de juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Article 2 – En Division 1:

Le juge arbitre dirigeant la rencontre pourra être, par ordre de préférences :

Non-joueur et Neutre (licencié dans un club autre que celui des joueurs). Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Non-joueur et licencié du club recevant. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe receiveuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe.

Non-joueur et licencié du club de l'équipe visiteuse. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe visiteuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe.

Titre III Arbitres régionaux (ARs)

Article 1 – Prérequis :

Avoir une licence compétition FFTT.

Participer à une session de formation théorique d'AR.

Article 2 – Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'examen pratique qui consiste à arbitrer des parties sous la supervision d'un formateur.

Article 3 – Connaissances et savoir-faire :

Connaître et savoir appliquer parfaitement les règles du jeu.

Connaître et savoir appliquer les codes nécessaires à une bonne lisibilité de la conduite des parties pour les juges-arbitres, les joueurs, les conseilleurs et le public (tenue du marqueur, gestuelle, rôles de l'arbitre principal et de l'arbitre adjoint).

Article 4 – Formation Continue :

Les ARs doivent suivre une formation continue au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Voir site du Comité rubrique Arbitres : <https://www.tisere.com/liste-des-arbitres/>

Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s)

Article 1 – Prérequis :

Être majeur. Cependant, un candidat non majeur peut se présenter aux examens de JA1 s'il a 18 ans pendant la saison en cours. S'il réussit l'examen pratique, il sera officiellement JA1 au jour de ses 18 ans.

Avoir une licence compétition FFTT.

Être titulaire du grade d'AR. Cependant, un candidat qui a réussi la partie théorique d'AR peut se présenter à la session théorique de JA1.

Avoir pris connaissance des textes fédéraux et surtout du règlement du championnat par équipes

Participer à un stage de formation théorique de JA1.

Article 2 – Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'unité de valeur 2 (UV2) qui consiste à remplir une feuille de rencontre à partir de documents simulant une rencontre du championnat par équipes.

Réussir l'examen pratique qui consiste à diriger une rencontre par équipes sous la supervision d'un formateur.

Article 3 – Connaissances et savoir-faire :

Bien connaître les textes fédéraux, en particulier le règlement du championnat par équipes

Savoir diriger une rencontre par équipes et agir de manière appropriée pour assurer le bon déroulement de la rencontre (comportement et tenue des joueurs, respect de la durée des périodes d'adaptation, ...).

Savoir remplir une feuille de rencontre.

Article 4 – Formation Continue :

Les JA1s doivent suivre une formation continue au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Article 5 – Activité :

Les JA1s doivent effectuer 3 prestations par saison pour rester en activité.

Si moins de 3 prestations sont effectuées dans une saison, les prestations comme juge-arbitre adjoint d'un JA2 ou d'un JA3 sur une compétition départementale comptent

comme 2 prestations de JA1s. Cette tolérance est spécifique au Comité de l'Isère et est indépendante des obligations de juge-arbitrage demandées aux équipes évoluant aux niveaux national et régional.

Voir site du Comité rubrique Arbitres : <https://www.tjisere.com/liste-des-juges-arbitres/>

Titre V Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison

Chaque licencié peut trouver ses informations dans son espace MaLicence et chaque club peut trouver les informations relatives à ses licenciés sur l'espace MonClub.
Les listes des arbitres et juges arbitres sont disponibles sur le site du Comité.

Titre VI Les contrôles de raquette en Isère

Article 1 - Objectifs : Les contrôles de raquette ont pour objectifs d'assurer, lors des compétitions officielles, l'utilisation de raquettes conformes aux règlements et de détecter les tricheries volontaires ou involontaires.

Article 2 - Principes

Lors d'une compétition officielle, en plus des vérifications usuelles des arbitres et juge-arbitres, les raquettes des joueurs utilisées lors des parties sont contrôlées par une équipe de contrôleurs à l'aide de matériel spécifique adapté afin d'en tester la conformité notamment en matière de solvants organiques volatiles (cf article 3.2.4.2 des règles du jeu).

Les modalités de contrôle sont portées à la connaissance des organisateurs, joueurs, arbitres et juge-arbitres.

Le refus de se soumettre à un contrôle ou l'échec aux tests de solvants d'une raquette utilisée pour une partie peut entraîner des sanctions telles que la partie perdue ou l'exclusion du joueur pour la compétition.

Article 3 - Compétitions soumises à des contrôles

Des contrôles officiels peuvent être organisés sur décision du Comité Directeur lors de n'importe quelle compétition officielle placée sous l'égide du Comité de l'Isère.

Les contrôles peuvent être annoncés ou inopinés.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 4 - Contrôleurs de raquette

Les contrôleurs de raquette sont des personnes habilitées par le Comité Directeur.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 5 - Contrôles pédagogiques

À la demande des clubs, des contrôles de raquette pédagogiques sans aucune sanction peuvent être organisés au cours des entraînements. Si vous êtes intéressés, prenez

contact avec le responsable du contrôle des raquettes à l'adresse du Comité (contact@ttisere.com).

Chapitre XVI. Tournois

Titre I Préambule

Article 1 - Voici expliquée d'une façon simplifiée la démarche à suivre. Pour la procédure complète, contactez le Comité qui vous la transmettra par mail. Souvent le règlement est cause de retards, suivez scrupuleusement les obligations du paragraphe II ci-dessous.

Article 2 - N'envoyez pas un dossier incomplet.

Article 3 - C'est la ligue qui homologue les épreuves de niveau départemental.

Titre II Procédure d'homologation

Article 1 - Documents à fournir

Pour les épreuves sous la responsabilité de la ligue (tournois régionaux et départementaux), quatre documents sont à fournir. Il faut :

- Demande d'homologation.
- Attestation d'un juge arbitre.
- Chèque de dépôt de garantie.
- Règlement de l'épreuve.

Pour les épreuves de niveau national et international un chèque d'homologation doit être fourni en plus.

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 3000 € doit être homologuée au minimum nationale (application de l'arrêté du 25 juin 2003 publié au JO n°162 du 16 juillet 2003).

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 5000 € est de catégorie A.

Toute épreuve dont le montant atteint ou dépasse 3000 € et est inférieur à 5000 € est de catégorie B.

Article 2 - Ces documents doivent impérativement être transmis au Comité de l'Isère

Article 3 - Détail des documents

La demande d'homologation se réalise via « l'espace Mon Club »

Pour l'attestation du juge-arbitre, l'association organisatrice doit présenter une attestation écrite et signée d'un juge-arbitre s'engageant à officier pendant l'épreuve. Le nom, prénom, l'adresse et le numéro de licence doivent figurer sur le document. Ce juge arbitre doit être en activité, de niveau minimum JA3. Pour le niveau national, une épreuve de catégorie A le niveau JAN est requis, pour une catégorie B le niveau minimal de JA3 est requis. Si le Juge Arbitre n'est pas licencié au club, un juge-arbitre adjoint licencié au club doit être fournis par l'association.

Le chèque de dépôt de garantie et le chèque d'homologation doivent être d'un montant prévus dans le tableau ci-dessous :

| CATEGORIE | HOMOLOGATION | DÉPOT DE GARANTIE | Joueurs et joueuses autorisés |
|----------------|------------------|-------------------|---|
| Internationale | FFTT - 600 € | 200 € | Licenciés(es) FFTT + licenciés(es) à une fédération affiliée à l'ITTF |
| Nationale A | FFTT - 400 € | 200 € | Licenciés(es) FFTT |
| Nationale B | FFTT - 200€ | | |
| Régionale | Ligue - gratuite | 70 € | Licenciés Auvergne Rhône Alpes |
| Départementale | Ligue - gratuite | 40 € | Licenciés Comité du club organisateur. |

Le règlement fera foi en cas de litige et il devra impérativement comporter les éléments suivants (ATTENTION : L'affiche promotionnelle n'est pas le règlement) :

- Catégorie de l'épreuve (voir tableau),
- Numéro officiel d'homologation,
- Date et lieu (plan d'accès à la salle bienvenu),
- Les différents tableaux organisés,
- Les horaires de début de chaque tableau,
- Indication des joueurs autorisés à participer à chaque tableau,
- Modalité de participation des joueur(euse)s ou association qualifiés pour d'autres épreuves organisées sous l'égide de la FFTT ou de toute autre Fédération affinitaire le cas échéant,
- Modalités de participation des féminines le cas échéant clairement définies selon les règles en vigueur,
- Toute épreuve homologuée nationale ou internationale doit comprendre un tableau féminin,
- Mention des catégories d'âge le cas échéant (si des tableaux jeunes sont prévus),
- Mention d'interdiction : les poussins et les poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors,
- Prise en compte ou non des résultats pour les classements,
- Mention du montant total (toutes récompenses confondues) de la dotation de l'épreuve,
- Nom et coordonnées du juge arbitre principal qui officiera,
- Montants des engagements,
- Date de clôture des engagements,
- Coordonnées du responsable de l'organisation,
- Date, heure, et lieu du tirage au sort public,
- Dans le cas d'attribution d'un challenge son mode d'attribution doit être clairement défini.